

Rapport annuel 2017 | 2018



ASSUMER
SON RÔLE

AFFIRMER
SA PLACE!



Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION	1
MISSION	3
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE	4
RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	6
Liste des employés de l'Ordre	10
RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE	11
OPÉRATIONS STRATÉGIQUES 2018-2022	16
CONSEIL D'ADMINISTRATION	18
COMITÉ EXÉCUTIF	22
COMITÉ GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE	24
COMITÉ AUDIT ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (COMITÉ DES FINANCES)	25
COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES	26
BUREAU DU SYNDIC	27
CONSEIL DE DISCIPLINE	28
COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES	31
COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE	32
COMITÉ DE LA FORMATION	35
COMITÉ D'ÉTUDE DES ÉQUIVALENCES	36
PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL	38
ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2018	42
CRÉDITS	52

PRÉSENTATION

Montréal, le 7 juin 2018

Madame Stéphanie Vallée

Ministre de la Justice du Québec
Procureure générale du Québec
Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles
Ministère de la Justice du Québec

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre de la Justice et responsable des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

Cette publication couvre l'exercice financier du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération très distinguée.

La présidente,

Carole Grant, inf. aux.

Montréal, le 7 juin 2018

Monsieur Jacques Chagnon

Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous présenter, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

Ce document couvre la période comprise entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

La ministre de la Justice du Québec et ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Stéphanie Vallée

Montréal, le 7 juin 2018

Madame Diane Legault

Présidente
Office des professions du Québec

Madame la Présidente,

En votre qualité de présidente de l'Office des professions du Québec, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

Ce document est un compte rendu des travaux effectués pendant la période comprise entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération très distinguée.

La présidente,

Carole Grant, inf. aux.





MISSION

L'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec a pour mission principale de protéger le public. Pour ce faire, il assure une étroite surveillance de l'exercice de la profession par le biais de divers mécanismes prévus par le *Code des professions*. Afin de contribuer à l'amélioration de la qualité des soins et de la santé de la population, il vise l'excellence, notamment en favorisant le développement professionnel de ses membres.



RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

MANDAT

Le présent rapport dresse un bilan des actions entreprises par l'Ordre des infirmières et des infirmiers auxiliaires du Québec (l'OIIAQ) en vertu de sa mission d'assurer la protection du public et de son mandat de contribuer à l'amélioration de la qualité des soins et de la santé de la population en visant l'excellence, notamment en favorisant le développement professionnel des membres.

L'année 2017-2018 a marqué un changement de garde important à l'Ordre soit la fin du mandat de Monsieur Régis Paradis à la présidence après 30 ans. Au nom des 28 612 infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec, nous vous remercions M. Paradis pour vos grandes réalisations qui ont contribué à l'avancement de la profession.

L'OIIAQ a été parmi les premiers ordres professionnels du Québec comptant un président-directeur général à scinder, dès juin 2017, le poste de président et de directeur général à la suite de l'adoption de *La Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel* alors que la Loi donne le délai du 8 juin 2018 pour procéder à l'implantation d'un poste de président et de celui de directeur général.

Il faut noter qu'en vertu du *Code des professions*, la présidente a pour mandat entre autres d'exercer un droit de surveillance générale sur les affaires du Conseil d'administration

et d'agir à titre de porte-parole et de représentante pour l'Ordre. Elle préside aussi les séances du Conseil d'administration et veille au respect par les administrateurs des normes d'éthiques et de déontologie qui leur sont applicables.

Selon les pratiques de gouvernance généralement reconnues, la présidente agit notamment à titre d'interlocutrice auprès des organismes externes et du gouvernement. Elle travaille également en étroite collaboration avec le directeur général, en plus de veiller au bon fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités.

Je suis très fière d'avoir été élue à la présidence de l'Ordre après avoir exercé ma profession au Centre hospitalier de l'Université de Montréal pendant près de 40 ans. Au cours de ma campagne, j'ai promis d'être une présidente de proximité. Je me fais donc un devoir d'entretenir le contact et de me montrer disponible pour communiquer avec les membres.

« Je suis très fière d'avoir été élue à la présidence de l'Ordre après avoir exercé ma profession au Centre hospitalier de l'Université de Montréal pendant près de 40 ans. »

Carole Grant, inf. aux., présidente



Dans un souci de qualité des soins à la population, je me suis engagée comme présidente à permettre aux infirmières et aux infirmiers auxiliaires d'exercer pleinement leur champ d'exercice. Cet engagement s'est aussi inscrit dans l'actualité en 2017-2018 et est cohérent avec la mission de l'Ordre de protection du public.

Dès mon entrée en fonction en juin 2017 avec le nouveau directeur général, Monsieur Daniel Benard FCPA, FCA, nous avons partagé notre vision avec les administrateurs. Celle-ci a conduit à plusieurs des travaux du Conseil d'administration en 2017-2018, tel que décrit dans le rapport du directeur général.

Mon rôle de porte-parole et de représentante de l'Ordre au cours de l'exercice 2017-2018 m'a permis de présenter la position et la vision de l'OIIAQ auprès du ministre de la Santé et des Services sociaux et d'autres instances gouvernementales, de

l'Office des professions du Québec et du Conseil interprofessionnel du Québec. J'ai également été appelée à le faire dans plusieurs dossiers, notamment celui de la formation continue obligatoire, du temps supplémentaire obligatoire (TSO) et des ratios patients-équipes de soins. Comme présidente, j'ai été appelée à intervenir sur ces sujets dans les médias, sur les réseaux sociaux et par communiqués de presse.

Enfin, j'accorde une importance particulière à la relève dont la soif d'apprendre et la détermination me sont une source de motivation. Cette année, j'ai parcouru le Québec et cela m'a permis de rencontrer des milliers de membres et de candidats que ce soit dans les journées de formation, lors des conférences régionales, des remises de prix ainsi que par le biais de diverses plateformes. Ces rencontres m'ont permis d'échanger avec vous sur notre rôle essentiel.

REMERCIEMENTS

En terminant, je tiens à souligner le dévouement et l'engagement des membres du Conseil d'administration de l'Ordre, des membres des comités ainsi que de l'équipe du siège social. C'est grâce à leur soutien et à leur collaboration que l'Ordre a pu réaliser avec succès tous les projets de l'exercice 2017-2018.

Carole Grant, inf. aux.
Présidente



Daniel Benard, FCPA, FCA,
directeur général

RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

MANDAT

La direction générale a pour principal mandat de planifier, organiser, diriger et contrôler toutes les activités nécessaires à la réalisation de la mission et des objectifs de l'Ordre, tout en s'assurant de mettre en application les politiques adoptées par le Conseil d'administration.

En juin 2017, l'Ordre a créé le poste de directeur général, à la suite de l'adoption de la Loi 11, *Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel*. Le Conseil d'administration et l'équipe de direction ont confié au directeur général plusieurs mandats dès son entrée en fonction. Il a présenté plusieurs dizaines de recommandations au Conseil d'administration en lien avec le mandat de la direction générale.

Le directeur général a joué un rôle central dans les projets suivants en 2017-2018 :

- 1 La réforme de la gouvernance de l'Ordre et la révision des règlements touchés par cette loi ainsi que la relance du comité de direction.
- 2 L'adoption des orientations stratégiques 2018-2022 par le Conseil d'administration en mars 2018 : premier plan stratégique de plus d'un an adopté par l'Ordre.
- 3 La revue de l'ensemble des opérations de l'Ordre, en vue de s'assurer que de saines pratiques de gestion sont en place.

- 4 La relocalisation du siège social au printemps 2018 afin de rassembler l'ensemble des ressources de l'Ordre en un seul lieu.
- 5 La mise en place de plusieurs interventions auprès des instances et des membres en lien avec le TSO et les ratios patients-équipes de soins.

Voici un sommaire des principales réalisations en lien avec chacun des Services à l'Ordre :

FORMATION PROFESSIONNELLE ET PERMIS

- Mise en place d'un test diagnostique pour l'évaluation des candidats hors Québec pour les demandes d'équivalence.
- Centralisation des Centres d'examen autorisés (CEA) en passant de 21 à huit centres.
- Réussite de 1 307 candidates à l'examen professionnel du programme de formation Santé, assistance et soins infirmiers (SASI), qui donne ouverture à un permis délivré par l'Ordre.

- Réception de 1 572 demandes d'admission, majoritairement pour des personnes ayant obtenu le diplôme du programme SASI.
- Restructuration du Service afin de rapatrier l'ensemble des activités touchant les permis et la relève, en incluant le renouvellement de la cotisation.
- Mise en place d'une démarche pour rehausser la formation initiale.
- Mise en place d'une démarche pour améliorer l'ensemble du service aux membres, aux candidats et au public.
- Création d'un poste de directrice adjointe et embauche de Marilou Couture pour ce mandat.

INSPECTION PROFESSIONNELLE

- Tenue de visites de surveillance générale dans les établissements de santé et de services sociaux (CISSS, CIUSSS) et dans les établissements privés qui ont permis de joindre 835 infirmières auxiliaires réparties dans 33 établissements du Québec.
- Fin des travaux concernant le *Profil des compétences de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaire* qui sera lancé au congrès 2018 et qui remplacera les *Indicateurs de la compétence*.
- Restructuration du Service afin d'intégrer l'application du *Règlement sur la formation continue obligatoire des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec* et les services-conseils.
- Adoption par le Conseil d'administration du programme 2018-2019 de visites de surveillance générale de l'exercice de la profession.

DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE ET DES RELATIONS EXTERNES

- Formation de 1 852 infirmières auxiliaires pour obtenir une attestation de l'OIIAQ pour exercer les activités de contribution à la thérapie intraveineuse dans le cadre du programme de formation financé par l'OIIAQ depuis 2016.
- Poursuite de la tournée des CIIA afin de mettre en place un processus de collaboration avec ceux-ci et les supporter dans leur régie interne.
- Présence assidue aux tables des directions des soins infirmiers afin d'échanger, discuter et présenter les projets liés au développement de la pratique professionnelle et en faire la promotion (notamment en ce qui a trait aux soins de première ligne, aux soins périopératoires et à la pratique en endoscopie).
- Poursuite des travaux du comité conjoint OIIQ-OIIAQ qui ont porté principalement sur la pratique de l'infirmière auxiliaire à domicile en soins de trachéostomie reliée à un respirateur, aux activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire en orthopédie et en cliniques d'ophtalmologie afin que les infirmières et infirmiers auxiliaires puissent occuper pleinement leur champ d'exercice dans ces secteurs.
- Poursuite du développement et de la mise en place de plusieurs outils d'encadrement, tels que des normes cliniques, cadres de références et lignes directrices, pour le développement de la profession, entre autres pour l'infirmière auxiliaire en unité d'endoscopie, en santé mentale et en thérapie intraveineuse.

- Création d'un poste d'infirmière auxiliaire à la recherche et au développement et embauche d'Isabelle Bourdeau, inf. aux., pour les travaux de recherches cliniques en vue du développement de la pratique professionnelle.

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

- Évolution de l'orientation de ce service vers un secteur devant s'autofinancer d'ici 2022 entérinée par le Conseil d'administration en 2017-2018.
- Tenue des activités Journées de formation et conférences régionales qui ont connu un grand succès en 2017-2018 avec respectivement 910 et 1 372 inscriptions.
- Mise à jour de plusieurs formations au cours de 2017-2018, notamment, les capsules d'autoformation en ligne, les formations à distance et les formations règlementées.
- Implantation d'une activité de formation continue en éthique et en déontologie offerte cette année sous la forme d'une capsule d'autoformation en ligne.
- Implantation d'un nouveau programme de formation en immobilisations plâtrées, maintenant disponible aux établissements de santé.

RESSOURCES HUMAINES

- Création de 10 nouveaux postes, dont la majorité représente la conversion de contractuels et l'abolition de l'utilisation de plusieurs consultants externes.
- Négociation de la convention collective 2017-2020 et refonte des conditions de travail du personnel non-syndiqué de l'Ordre.
- Mise en place de plusieurs lignes directrices et outils pour la gestion des ressources humaines.

ADMINISTRATION ET FINANCES/RESSOURCES MATÉRIELLES

- Évolution du Service vers une fonction finance appliquant les saines pratiques de gestion et s'assurant d'être en conformité avec l'ensemble des lois et règlements en vigueur. Le tout a mené notamment à la taxation de l'ensemble des produits et services de l'Ordre sauf la cotisation en 2018-2019.
- Rapatriement au sein du siège social de plusieurs mandats confiés à des consultants externes par le passé.

SYSTÈMES D'INFORMATION/ TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

- Refonte du site web de l'Ordre qui est fort apprécié par les membres.

AFFAIRES JURIDIQUES

- Travaux visant à mettre en œuvre les dispositions de la Loi 11 dont ceux relatifs au projet de *Règlement sur l'organisation de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec et les élections de son Conseil d'administration* en vue de son adoption par le Conseil d'administration de l'Ordre en mars 2018 et de son approbation par l'Office des professions du Québec vers avril 2018. Ce règlement vise à remplacer ceux sur les élections et les affaires de l'Ordre.
- Travaux en vue de l'adoption par le Conseil d'administration en mars 2018 de la Politique de régie interne du Conseil d'administration et des comités du conseil.
- Appui à la direction générale dans ses réalisations, notamment celles relatives aux ressources humaines.

COMMUNICATIONS

- Planification du congrès 2018.
- Organisation de la campagne promotionnelle entourant la Journée de l'infirmière auxiliaire.
- Organisation de l'assemblée générale 2017.
- Refonte du site web de l'Ordre et implantation d'une stratégie pour mieux communiquer sur les réseaux sociaux.
- Élaboration de deux éditions de la revue Santé Québec.
- Réalisation du rapport annuel.
- Création d'un poste de coordonnatrice et embauche de Cynthia Nadon pour ce mandat.
- Création d'un poste de rédactrice et embauche d'Annabelle Baillargeon pour ce mandat.

GARANTIE CONTRE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Tous les membres de l'Ordre sont couverts par un programme d'assurance responsabilité professionnelle grâce à une entente conclue entre l'Ordre et La Capitale Assurances générale. Dans le cadre de ce programme, tout membre est assuré jusqu'à concurrence de 1 000 000 \$ par sinistre et de 3 000 000 \$ pour l'ensemble des sinistres par période d'assurance.

PROGRAMME D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

Les membres du Conseil d'administration et les dirigeants de l'Ordre sont couverts par un programme d'assurance responsabilité civile.

FONDS D'INDEMNISATION

Aucun fonds d'indemnisation n'est en vigueur à l'Ordre.

REMERCIEMENTS

En terminant, je tiens à souligner le dévouement et l'engagement exceptionnel de l'équipe du siège social. C'est grâce à leur soutien et à leur collaboration que l'Ordre a pu réaliser avec succès tous les projets de l'exercice 2017-2018.



Daniel Benard, FCPA, FCA
Directeur général



Marilou Couture, inf. aux., directrice intérimaire du Service de la formation professionnelle et des permis

Julie St-Germain, inf. aux., directrice du Service de l'inspection professionnelle

Catherine-Dominique Nantel, directrice du Service des communications et des partenariats stratégiques

M^e Patricia Couture, directrice du Service des affaires juridiques

Daniel Benard, FCPA, FCA, directeur général

Aline Patenaude, CPA, CMA, contrôleur-responsable des opérations comptables

Marie-Carole Cayer, inf. aux., directrice du Service du développement de la pratique professionnelle et des relations externes

Diane Lavers, inf. aux., directrice du Service de la formation professionnelle et des permis

François Brady, inf. aux., syndic

LISTE DES EMPLOYÉS DE L'ORDRE

DIRECTION GÉNÉRALE

Daniel Benard, FCPA, FCA, directeur général

Andrée Bertrand, secrétaire de l'Ordre et adjointe à la présidence et au directeur général

Marie-Josée Le Sauter, adjointe à la direction générale

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES

Patricia Couture, avocate, directrice du service et secrétaire adjointe de l'Ordre

Eva Sikora, avocate

SERVICE DES FINANCES ET ADMINISTRATION

Aline Patenaude, CPA, CMA, contrôleur-responsable des opérations comptables

SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DES PERMIS

Diane Lavers, inf. aux., directrice du service

Marilou Couture, inf. aux., directrice intérimaire du service et secrétaire adjointe intérimaire de l'Ordre

Jean-Sébastien Sirois, coordonnateur à l'évaluation

Patrick Auger, technicien à la logistique

Nathalie Beaulieu, adjointe de direction

Éric Bottollier-Lasquin, adjoint de direction

François Frenette, agent

Isabelle Grenier, agente

Laura Kristof, agente

Malaïka Racine, agente

Jacques Legault, agent

Johanne Lévesque, réceptionniste

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE ET DES RELATIONS EXTERNES

Marie-Carole Cayer, inf. aux., directrice du service

Isabelle Bourdeau, inf. aux. à la recherche et au développement

Carole Garrigue, adjointe de direction

SERVICE DES COMMUNICATIONS ET DES PARTENARIATS STRATÉGIQUES

Catherine-Dominique Nantel, directrice du service

Cynthia Nadon, coordonnatrice aux communications

Annabelle Baillargeon, rédactrice

Amel Alioua, technicienne en communication

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Véronique Boivin, inf. aux., coordonnatrice

Christine Koblé, inf. aux., coordonnatrice par intérim

Rachel Daneau, adjointe de direction

SERVICE DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Julie St-Germain, inf. aux., directrice du service

Stéphanie Fortier, inf. aux., inspectrice

Anne-Marie Racicot, inf. aux. au soutien professionnel et à la formation continue obligatoire

Sarah Levade, adjointe de direction

BUREAU DU SYNDIC

François Brady, inf. aux., syndic

Chantal Bélanger, inf. aux., syndique adjointe

Anne-Marie Jutras, avocate

Manon Salvas, adjointe de direction

SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS / RESSOURCES MATÉRIELLES

Steve Quirion, responsable des technologies de l'information et des communications / ressources matérielles

Jorge Quintero, commis de bureau et préposé à l'entretien

SERVICE DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DES BASES DE DONNÉES

Michel Boulianne, responsable des systèmes d'information et des bases de données

RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE

MANDAT

Le mandat de la secrétaire consiste à assumer les fonctions et obligations qui lui sont dévolues par le *Code des professions* et par les règlements applicables de l'Ordre.

ACTIVITÉS

- 1 Dresser le Tableau de l'Ordre qui contient les renseignements prévus au *Code des professions*;
- 2 Conserver dans un répertoire les renseignements concernant toute personne qui n'est plus inscrite au Tableau lorsque celle-ci est radiée, est déclarée inhabile ou a cessé autrement d'être membre de l'Ordre;
- 3 Conserver, sans les indiquer au Tableau et au répertoire, les renseignements concernant une personne à qui une autorisation spéciale est délivrée, même après que l'autorisation cesse d'avoir effet;

- 4 Diffuser auprès des membres de l'Ordre et des administrateurs nommés tout règlement en vigueur adopté par le Conseil d'administration ou que le gouvernement a adopté en vertu du *Code des professions*. Un règlement a été adopté par le Conseil d'administration en 2017-2018, le *Règlement sur l'organisation de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec et les élections de son Conseil d'administration*;
- 5 Convoquer les assemblées générales des membres, la dernière ayant lieu le 16 juin 2017.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

COTISATION ANNUELLE

Pour l'année 2017-2018, la cotisation annuelle de l'Ordre exigible d'un membre en date du 1^{er} avril 2017 était de 195 \$, en plus des frais de 27 \$ pour la contribution à l'Office des professions du Québec.



Andrée Bertrand, secrétaire



STATISTIQUES ANNUELLES DE L'OIIAQ, AU 31 MARS 2018



RÉPARTITIONS DES MEMBRES SELON LES RÉGIONS ADMINISTRATIVES

RÉGION	TOTAL	%*
Bas-Saint-Laurent	789	2,76
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1022	3,57
Capitale-Nationale	2960	10,35
Mauricie	1413	4,94
Estrie	1563	5,46
Montréal	8070	28,2
Outaouais	980	3,43
Abitibi-Témiscamingue	507	1,77
Côte-Nord	291	1,02
Nord-du-Québec	59	0,21
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	418	1,46
Chaudière-Appalaches	1300	4,54
Laval	1436	5,02
Lanaudière	1386	4,84
Laurentides	1942	6,79
Montérégie	4060	14,19
Centre-du-Québec	254	0,89
Autres régions	162	0,56

* La décimale de la somme totale des pourcentages de ce tableau doit être arrondie à 0.

NOMBRE DE MEMBRES DÉTENANT CERTAINS TYPES DE PERMIS

TYPE DE PERMIS	NOMBRE DE PERMIS
Permis temporaire*	128
Permis temporaire**	-
Permis restrictif	-
Permis restrictif temporaire	-
Permis spécial	-
Permis selon la catégorie	-
Certificat de spécialité selon la classe	-

* Permis temporaires délivrés en vertu de la Charte de la langue française

** Permis temporaires délivrés en vertu de l'article 41 du *Code des professions*

ÉLECTIONS À LA PRÉSIDENTE ET AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La secrétaire a planifié et organisé la tenue des élections 2017. Carole Grant a été élue présidente de l'OIIAQ et 12 postes d'administrateurs ont été pourvus dans six régions lors des élections dont les résultats ont été compilés le 2 mai 2017.

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET NORD-DU-QUÉBEC

Josée Goulet, inf. aux.*

LANAUDIÈRE

Martin Beaulieu, inf. aux.

LAURENTIDES

Jacinthe Morin, inf. aux.

MONTÉRÉGIE

Sylvie Billette, inf. aux.

Carmelle Champagne Chagnon, inf. aux.

Katia Goudreau, inf. aux.

MONTRÉAL - LAVAL

Manon Boisvert, inf. aux.

Martine Plante, inf. aux.

Lyne Tétreault, inf. aux.

Lise Therrien, inf. aux.

Claire Thouin, inf. aux.

OUTAOUAIS

Lyne Plante, inf. aux.

* Réélue sans opposition.

Conformément au *Code des professions* et aux règlements de l'Ordre, la secrétaire s'est acquittée des tâches et des responsabilités suivantes :

1 DÉCISIONS CONCERNANT LA DÉLIVRANCE DES PERMIS

	DEMANDES DE PERMIS REÇUES	DEMANDES DE PERMIS ACCORDÉES	DEMANDES DE PERMIS REFUSÉES	DEMANDES DE PERMIS REÇUES, MAIS N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION
Québec	1 245	1 245	-	-
Équivalence de diplôme	-	-	-	-
Canada	11	11	-	-
Hors Canada	-	-	-	-
Équivalence de formation	168	168	-	-
Canada	17	17	-	-
Hors Canada	151	151	-	-
Permis régulier délivré suite à des permis temporaires	41	41	-	-

2 DÉCISIONS CONCERNANT LES DEMANDES D'ÉQUIVALENCE DE DIPLÔMES

		DEMANDES D'ÉQUIVALENCE REÇUES	DEMANDES D'ÉQUIVALENCE ACCORDÉES	DEMANDES D'ÉQUIVALENCE REFUSÉES	DEMANDES D'ÉQUIVALENCE REÇUES, MAIS N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION
1	Québec	-	-	-	-
2	Ontario	8	8	-	-
3	Provinces de l'Atlantique	3	3	-	-
4	Provinces de l'Ouest et les Territoires	-	-	-	-
	TOTAL (hors du Québec, mais au Canada)	11	11	-	-
5	France	-	-	-	-
6	Dans le reste de l'Union européenne	-	-	-	-
7	États-Unis	4	2	2	-
8	Dans le reste du monde	-	-	-	-
	TOTAL (hors du Canada)	4	2	2	-

3 DÉCISIONS CONCERNANT LES DEMANDES D'ÉQUIVALENCE DE FORMATION

		DEMANDES D'ÉQUIVALENCE REÇUES	DEMANDES D'ÉQUIVALENCE ACCORDÉES	DEMANDES D'ÉQUIVALENCE REFUSÉES	DEMANDES D'ÉQUIVALENCE REÇUES, MAIS N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION
1	Québec	24	21	3	-
2	Ontario	2	1	1	-
3	Provinces de l'Atlantique	1	-	1	-
4	Provinces de l'Ouest et les Territoires	-	-	-	-
	TOTAL (hors du Québec, mais au Canada)	27	22	5	-
5	France	9	6	3	-
6	Dans le reste de l'Union européenne	6	4	2	-
7	États-Unis	-	-	-	-
8	Dans le reste du monde	298	278	20	-
	TOTAL (hors du Canada)	313	288	25	-

4 DÉCISIONS CONCERNANT LA DÉTENTION D'UNE AUTORISATION LÉGALE D'EXERCER UNE PROFESSION HORS DU QUÉBEC

		DEMANDES REÇUES	DEMANDES ACCORDÉES	DEMANDES REFUSÉES	DEMANDES REÇUES, MAIS N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION
1	Ontario	-	-	-	-
2	Provinces de l'Atlantique	-	-	-	-
3	Provinces de l'Ouest et les Territoires	-	-	-	-
TOTAL (hors du Québec, mais au Canada)		-	-	-	-
4	France	-	-	-	-
5	Dans le reste de l'Union européenne	-	-	-	-
6	États-Unis	-	-	-	-
7	Dans le reste du monde	-	-	-	-
TOTAL (hors du Canada)		-	-	-	-

SUSPENSION DU DROIT D'EXERCICE

Le droit d'exercice de 114 personnes a été suspendu jusqu'à ce que ces dernières se soient conformées à l'obligation de suivre et de réussir une formation d'une durée de 570 heures.

Après 37 ans de loyaux services à l'Ordre, je prends ma retraite et ceci est mon dernier rapport de secrétaire. Le directeur général, Daniel Benard assumera les fonctions de secrétaire de l'Ordre à compter de 2018-2019. La directrice intérimaire du Service de la formation professionnelle et des permis, Marilou Couture, et la directrice du Service des affaires juridiques, Patricia Couture, occuperont quant à elles le poste de secrétaire adjointe de l'Ordre.



Andrée Bertrand
Secrétaire



ORIENTATIONS STRATÉGIQUES 2018-2022

Le Conseil d'administration a approuvé les nouvelles orientations stratégiques 2018-2022 comprenant l'actualisation de la mission de l'Ordre et l'ajout de valeurs de la profession ainsi que des valeurs de l'Ordre envers le public et les membres.

MISSION

L'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ) a pour mission principale de protéger le public. Pour ce faire, il assure une étroite surveillance de l'exercice de la profession par le biais de divers mécanismes prévus par le *Code des professions*. Afin de contribuer à l'amélioration de la qualité des soins et de la santé de la population, il vise l'excellence, notamment en favorisant le développement professionnel de ses membres.

ENJEUX

1

OPTIMISER LA SURVEILLANCE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION

2

FAVORISER LE MAINTIEN ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES CHEZ LES MEMBRES

3

PROMOUVOIR LA RECONNAISSANCE PROFESSIONNELLE DES INFIRMIÈRES AUXILIAIRES ET ÉTENDRE LE CHAMP D'EXERCICE

4

ACCROÎTRE ET OPTIMISER LES SERVICES AUX MEMBRES

VISION 2022

LA PROFESSION

En 2022, l'infirmière auxiliaire sera pleinement reconnue en exerçant son rôle essentiel au sein du réseau de la santé et auprès de la population.

VALEURS

- Rigueur
- Engagement
- Humanité
- Respect
- Intégrité
- Collaboration

L'ORDRE

L'OIIAQ : INCONTOURNABLE ET INFLUENT
L'OIIAQ sera une instance incontournable et influente auprès de l'ensemble de ses parties prenantes tels que le système professionnel québécois ainsi que les réseaux de la santé et de l'éducation.

- Excellence
- Respect
- Équité
- Intégrité
- Transparence

1

OPTIMISER LA PROTECTION DU PUBLIC

ASSURER UNE MEILLEURE SURVEILLANCE DE NOTRE PRATIQUE

- Définir la stratégie globale d'inspection professionnelle
- Optimiser l'offre de services-conseils
- Promouvoir les valeurs de la profession
- Assurer le déploiement du *Profil des compétences de l'infirmière auxiliaire* et le faire évoluer

SYNDIC

- Prévenir en faisant la promotion des obligations professionnelles
- Optimiser l'approche du bureau du syndic en matière d'usurpation de titre et de la pratique illégale

2

VALORISER LE RÔLE ESSENTIEL DE L'INFIRMIÈRE AUXILIAIRE ET RENFORCER LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

MISER SUR LE RÔLE ESSENTIEL DE L'IIA

- Promouvoir et accroître la reconnaissance du rôle essentiel de l'infirmière auxiliaire au sein du réseau de la santé et auprès de la population
- Élargir le champ d'exercice en contexte clinique
- Veiller à l'intégration, à l'évolution et aux possibilités d'avancement des infirmières auxiliaires dans les divers milieux cliniques

REHAUSSER LES COMPÉTENCES ET LA FORMATION INITIALE

- Rehausser les compétences professionnelles de nos membres et de la relève

3

FAIRE RAYONNER LA PROFESSION ET ASSUMER SON LEADERSHIP

L'OIIAQ : UNE INSTANCE DE RÉFÉRENCE

- Positionner l'OIIAQ comme une instance incontournable et influente auprès de l'ensemble de ses parties prenantes
- Développer des plans stratégiques pour positionner l'OIIAQ dans ses relations gouvernementales, sociétales et publiques
- Accroître la notoriété de la profession, de l'OIIAQ et de ses membres
- Accroître le sentiment d'appartenance des membres envers l'OIIAQ

4

RENDRE DE MEILLEURS SERVICES AUX MEMBRES ET À LA RELÈVE

L'OIIAQ : UNE OFFRE DE SERVICE AMÉLIORÉE

- Accroître le nombre d'activités de développement professionnel, outils et services de qualité et accessibles aux membres
- Développer et implanter une stratégie d'approche clientèle

ATTIRER ET RETENIR LES CANDIDATS

- Promouvoir et valoriser la profession pour assurer une relève suffisante

5

OPTIMISER LA GOUVERNANCE ET LA PERFORMANCE

OPTIMISER LA GOUVERNANCE

- Mettre en œuvre les dispositions de la Loi 11
- Mettre en place une saine gestion des risques
- Adopter un code d'éthique pour les administrateurs

OPTIMISER LA PERFORMANCE DE L'OIIAQ

- Améliorer la performance de l'OIIAQ par l'optimisation des processus
- Développer des plans directeurs pour la gestion des ressources
- Développer un plan de relève
- Développer un plan directeur des technologies de l'information et des communications

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MANDAT

Le Conseil d'administration est chargé de la surveillance générale, de l'encadrement et de la supervision de la conduite des affaires de l'Ordre. Il est responsable de l'application des décisions de l'Ordre et de celles des membres réunis en assemblée et en assure le suivi.

Le Conseil d'administration veille également à l'application des dispositions du *Code des professions*, et des règlements adoptés conformément à ce dernier. Il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale. À moins de dispositions contraires du *Code des professions*, il les exerce par résolution.

Le Conseil d'administration de l'Ordre est formé d'une présidente élue au suffrage universel, de 20 administrateurs élus et de quatre membres nommés par l'Office des professions du Québec.

NOMBRE DE RÉUNIONS

Le Conseil d'administration a tenu 17 réunions régulières au cours de l'exercice 2017-2018.

Le Conseil d'administration n'a tenu aucune réunion extraordinaire au cours de l'exercice 2017-2018.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2017

La 44^e assemblée générale annuelle de l'Ordre s'est déroulée le 16 juin 2017 à Victoriaville et a réuni près de 130 infirmières auxiliaires. Dans le cadre de cet événement, le rapport des activités de l'Ordre pour l'année 2016-2017 a été présenté.



RÉMUNÉRATION ET JETON DES ADMINISTRATEURS

NOM, PRÉNOM	TITRE	RÉGION ADMINISTRATIVE	ENTRÉE EN FONCTION SUITE À LA DERNIÈRE ÉLECTION	NOMBRE DE MANDATS CONSÉCUTIFS	CA	CE	CAF	CRH	CGE	AUTRES	TOTAL	RÉMUNÉRATION / JETON*
Grant Carole	Présidente		Élue au suffrage universel des membres en mai et entrée en fonction le 16 juin 2017	1 ^{er} mandat	14	9	3	4	1	25	56	107 994 \$
Alain Hélène	Administratrice	Capitale-Nationale	12 juin 15	2 ^e mandat	17		3			13	33	8 547 \$
Beaulieu Martin	Administrateur	Lanaudière	16 juin 17	1 ^{er} mandat	12			2		4,5	18,5	4 792 \$
Billette Sylvie	Administratrice	Montérégie	16 juin 17	1 ^{er} mandat	12					5	17	4 403 \$
Blanchard Diane	Administratrice	Centre-du-Québec	12 juin 15	4 ^e mandat	17				1	8	26	6 734 \$
Boisvert Manon	Administratrice	Montréal-Laval	16 juin 17	1 ^{er} mandat	14		2	4		11	31	8 029 \$
Champagne-Chagnon Carmelle	Administratrice	Montérégie	16 juin 17	6 ^e mandat	16		5			18	39	10 101 \$
Drolet Amélie	Administratrice	Estrie	12 juin 15	1 ^{er} mandat	16					14	30	7 770 \$
Girard Guillaume	Administrateur	Saguenay-Lac-Saint-Jean et Côte-Nord	12 juin 15	1 ^{er} mandat	15				1	21	37	9 583 \$
Goudreau Katia	Administratrice	Montérégie	16 juin 17	2 ^e mandat	15	8				18	41	10 619 \$
Goulet Josée	Administratrice	Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	16 juin 17	2 ^e mandat	15					28	43	11 137 \$
Morin Jacinthe	Administratrice	Laurentides	16 juin 17	1 ^{er} mandat	14					9	23	5 957 \$
Plante Lyne	Administratrice	Outaouais	16 juin 17	4 ^e mandat	15					15	30	7 770 \$
Plante Martine	Administratrice	Montréal-Laval	16 juin 17	5 ^e mandat	15	3	7			22	47	12 173 \$
Quirion Louise	Administratrice (vice-présidente)	Chaudière-Appalaches	12 juin 15	4 ^e mandat	17	12				19	48	12 432 \$
Richard André	Administrateur	Capitale-Nationale	12 juin 15	2 ^e mandat	17	9	2			27	55	14 245 \$
St-Laurent Luc	Administrateur	Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	12 juin 15	2 ^e mandat	17			4		20,5	41,5	10 749 \$
Tétreault Lyne	Administratrice	Montréal-Laval	16 juin 17	4 ^e mandat	12					15	27	6 993 \$
Therrien Lise	Administratrice	Montréal-Laval	16 juin 17	6 ^e mandat	17				1	12	30	7 770 \$
Thouin Claire	Administratrice	Montréal-Laval	16 juin 17	6 ^e mandat	17					22	39	10 101 \$
Vincent Johanne	Administratrice	Mauricie	12 juin 15	5 ^e mandat	16		4			21	41	10 619 \$

* Le nombre inclut les journées de libération pour les déplacements.

NOM, PRÉNOM	TITRE	RÉGION ADMINISTRATIVE	ENTRÉE EN FONCTION SUITE À LA DERNIÈRE ÉLECTION	NOMBRE DE MANDATS CONSÉCUTIFS	CA	CE	CAF	CRH	CGE	AUTRES	TOTAL	RÉMUNÉRATION / JETON*
ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC 2017-2019			DATE NOMINATION PAR L'OFFICE									
Bourguignon-Laurent Lucie	Administratrice		12 février 16	1 ^{er} mandat	14				1	2	17	1 108 \$
Dubois Denise	Administratrice		12 juin 15	2 ^e mandat	12					3	15	1 481 \$
Duhaime Jeannne	Administratrice		12 juin 15	2 ^e mandat	17			4		10	31	4 429 \$
Proulx Raymond	Administrateur		12 juin 15	2 ^e mandat	17	12				3	32	3 983 \$
ADMINISTRATEURS SORTANTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2015-2017												
Paradis Régis	Président		14 juin 13	7 mandats	3	3				1	7	115 775 \$
Beaudet Ronald	Administrateur	Lanaudière	12 juin 15	2 mandats	3					7	10	2 590 \$
Goyette Diane	Administratrice	Laurentides	12 juin 15	1 mandat	3					8	11	2 849 \$
Marineau Josée	Administratrice	Montréal-Laval	14 juin 13	1 mandat	3					8	11	2 849 \$
Pineault Christiane	Administratrice	Montréal	14 juin 13	7 mandats	3	3				10	16	4 144 \$
DIRECTEUR GÉNÉRAL												
Benard Daniel	Directeur général											133 192 \$
Paradis Régis	Directeur général											57 569 \$

* Le nombre inclut les journées de libération pour les déplacements.

PRINCIPALES RÉSOLUTIONS

Le Conseil d'administration a :

- Adopté la rémunération pour les postes de présidente, du directeur général ainsi que l'ensemble des recommandations salariales et d'augmentations salariales 2017 et 2018 pour le personnel cadre soumis par le comité exécutif au Conseil d'administration.
- Adopté l'affectation de 350 000 \$ à la formation sur la thérapie intraveineuse pour 2017-2018.
- Adopté les états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 mars 2017.
- Adopté le rapport annuel 2016-2017.
- Adopté le versement des frais de parrainage accordés par La Capitale à la Fondation Gilles Kègle et la différence à la Croix-Rouge pour les sinistrés des inondations du printemps 2017 au Québec.
- Adopté l'octroi d'honoraires professionnels pour la mise à jour du programme de formation sur l'assistance ventilatoire afin de lui ajouter le volet des soins prodigués à domicile.
- Adopté le versement à Régis Paradis d'une indemnité de départ à titre de président et à titre de directeur général.
- Adopté l'embauche de Daniel Benard FCPA, FCA à titre de directeur général.
- Adopté les coûts de location pour les centres d'examen.
- Adopté l'élection aux différents comités du conseil.
- Adopté la tenue d'une formation sur la gouvernance aux administrateurs.
- Adopté l'orientation de l'Ordre de mettre en œuvre les pratiques de gouvernance généralement reconnues à la suite de la formation sur la gouvernance reçue par les administrateurs incluant : l'évolution du comité de gouvernance vers un comité de gouvernance et éthique, l'évolution du comité des finances vers un comité d'audit et gestion de risques financiers et la création d'un comité des ressources humaines.
- Adopté les recommandations du directeur général quant à la structure organisationnelle de l'Ordre.
- Adopté la tenue de formations offertes par le Conseil d'inter-professionnel du Québec aux administrateurs.
- Adopté la mise à jour des mandats du Conseil d'administration et de tous les comités du conseil ainsi que la possibilité pour la direction générale de créer des comités et groupes de travail.
- Adopté les délégations de pouvoir aux différentes instances, dans le contexte des nouvelles orientations quant à la gouvernance et du cadre proposé par le *Code des professions*.

- Adopté la création du prix d'excellence Hommage.
- Adopté les critères et les types d'organisations pour la sélection des partenaires stratégiques de l'Ordre par la direction générale.
- Adopté de procéder à une divulgation volontaire et de s'inscrire à la TPS -TVQ.
- Adopté de taxer (TPS-TVQ) tous les revenus de l'Ordre même ceux pouvant être exemptés (cotisation professionnelle en 2019-2020, frais d'examen et frais d'inscription aux activités de développement professionnel).
- Adopté de mandater le directeur général à relocaliser le siège social à la Plaza Alexis-Nihon et à procéder à la vente du siège social actuel conditionnel à la signature de l'entente de relocalisation.
- Adopté la nomination de membres au sein des différents comités du conseil.
- Adopté que l'Ordre entreprenne les démarches nécessaires pour définir les compétences requises de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaire de demain visant à établir le futur programme de formation professionnelle de la profession.
- Adopté pour la Journée de l'infirmière auxiliaire 2018 le budget pour la campagne dans les médias et sur les réseaux sociaux et pour l'achat d'un objet promotionnel envoyé aux membres.
- Adopté le renouvellement de la convention collective jusqu'au 31 décembre 2020 et l'approbation des ajustements minimaux à apporter pour les non-syndiqués.
- Adopté que Daniel Benard soit confirmé au poste de directeur général de l'Ordre à la suite de sa probation.
- Adopté l'achat de la solution DiliTrust pour le Conseil d'administration, ses principaux comités et le comité de direction.
- Adopté de déposer à l'Office des professions le projet de *Règlement sur l'organisation de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec et les élections de son Conseil d'administration* en modifiant l'article 7 en tenant compte de la répartition du territoire en 11 régions électorales représentées par un administrateur par région.
- Adopté le calendrier 2018-2019 du Conseil d'administration et des comités du conseil.
- Adopté le mandat du service d'offre d'emploi et la mise en œuvre d'une orientation financière de façon à générer des surplus.
- Adopté le mandat du Service de développement professionnel ainsi que l'orientation financière afin que le secteur devienne un secteur devant s'autofinancer et un centre de surplus. Le Conseil d'administration dégagera au besoin des budgets pour développer certaines activités qui seraient déficitaires, mais stratégiquement essentielles à offrir aux membres.
- Adopté les recommandations concernant le renouvellement de la cotisation 2018-2019, soit les orientations et les principes directeurs ainsi que la grille tarifaire 2018-2019.
- Adopté le programme de surveillance générale de l'exercice de la profession 2018-2019.
- Adopté plusieurs positions de l'Ordre sur de nombreux dossiers touchant la profession et la protection du public.
- Adopté le *Règlement sur l'organisation de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec et les élections de son Conseil d'administration* devant être approuvé par l'Office des professions du Québec au printemps 2018.
- Adopté la Politique de régie interne de l'OIIAQ.
- Adopté la rémunération des administrateurs qui sera soumise pour approbation à l'assemblée générale annuelle 2018.
- Adopté les recommandations du Conseil d'administration : consultation annuelle – cotisation 2019-2020.
- Adopté les orientations stratégiques 2018-2022.
- Adopté le budget 2018-2019.
- Adopté la nomination du directeur général, Daniel Benard, au poste de Secrétaire de l'Ordre à compter du 1^{er} avril 2018.
- Adopté les orientations stratégiques 2018-2022.
- Approuvé la Politique de régie interne de l'OIIAQ.
- Adopté les changements proposés aux conditions de travail des non-syndiqués et l'échelle salariale 2018-2020.
- Approuvé la rémunération des administrateurs ainsi que de la présidente qui sera recommandée à l'assemblée générale des membres de juin 2018.
- Recommandé à l'assemblée générale annuelle la firme d'auditeur externe pour 2018-2019.
- Approuvé la politique de remboursement des frais de déplacement et de séjour des administrateurs et des membres de comité.

ÉTHIQUE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Cas traités	-
Suivis	-
Contraventions aux normes d'éthique	-
Décisions rendues	-
Sanctions imposées	-

* Aucun signalement en matière d'éthique a été traité par le Conseil d'administration. Le Code d'éthique et de déontologie sera mis en place en 2018-2019, inspiré du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du Conseil d'administration d'un ordre*. Le comité prévu par ce Règlement sera mis sur pied également en 2018-2019.

COMITÉ EXÉCUTIF

MANDAT

Le comité exécutif peut exercer tous les pouvoirs que le Conseil d'administration lui délègue. Toutefois, le Conseil d'administration ne peut déléguer au comité exécutif ou autres instances les éléments suivants :

- 1 L'adoption d'un règlement;
- 2 L'établissement des règles concernant la conduite des affaires du Conseil d'administration ou du comité exécutif;
- 3 La nomination du syndic;
- 4 La désignation des membres du conseil de discipline;
- 5 L'établissement de la somme nécessaire pour défrayer le coût du fonctionnement du régime collectif ou du fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle;
- 6 L'établissement de la répartition de la somme prévue entre tous les membres de l'Ordre ou certaines classes d'entre eux ou uniquement entre les membres qui exercent leurs activités professionnelles au sein d'une société, de même que la date et le lieu de paiement de cette somme;
- 7 La création d'un fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle et son administration, conformément à la Loi sur les assurances.

MEMBRES ACTIFS (au 31 mars 2018)

Carole Grant, inf. aux.
présidente du conseil

Louise Quirion, inf. aux.
administratrice, vice-présidente
du conseil

André Richard, inf. aux.
administrateur

Katia Goudreau, inf. aux.
administratrice

Raymond Proulx
administrateur nommé





ACTIVITÉS / PRINCIPALES RÉSOLUTIONS

Le comité exécutif a tenu 10 réunions régulières et 2 réunions extraordinaires au cours de l'exercice 2017-2018.

Le comité a :

- Autorisé l'achat de tablettes électroniques servant à la prestation de l'examen diagnostique pour les candidats hors Québec.
- Autorisé le président à signer le bail d'un troisième local au 600 Sherbrooke Est au coût de 575 \$ par mois pour une durée de deux ans.
- Recommandé les conditions salariales du personnel cadre au Conseil d'administration pour 2017 et 2018.
- Recommandé au Conseil d'administration l'embauche de Daniel Benard au poste de directeur général, sa rémunération et sa date d'entrée en fonction.
- Adopté les résolutions touchant la délivrance des permis, les équivalences de diplômes, les équivalences de formation et les radiations.
- Adopté les résolutions portant sur les radiations et dispenses rattachées au *Règlement sur la formation continue obligatoire des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec*.
- Adopté les résolutions touchant les infractions criminelles.
- Adopté les résolutions touchant les recommandations du comité d'inspection professionnelle.
- Adopté les résolutions touchant les demandes d'annulation de résultat de l'examen.
- Recommandé au Conseil d'administration de déléguer des pouvoirs au comité exécutif en continuité à ceux confiés lors des années antérieures et en complémentarité avec ceux des autres comités du conseil.
- Adopté plusieurs orientations rattachées aux dossiers de développement de la pratique professionnelle et des relations externes ainsi que sur les prises de position à recommander au Conseil d'administration.
- Proposé les critères de sélection du nouveau prix Hommage.
- Validé le projet de plan d'action 2018-2022 rattaché au projet d'orientations stratégiques 2018-2022 préparé par la direction générale.

COMITÉ EXÉCUTIF (de gauche à droite)

Andrée Bertrand, secrétaire de l'Ordre et du comité

Louise Quirion, inf. aux., vice-présidente

André Richard, inf. aux., administrateur

Carole Grant, inf. aux., présidente du conseil

Raymond Proulx, administrateur nommé

Katia Goudreau, inf. aux., administratrice

Daniel Benard, directeur général

COMITÉ GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE



COMITÉ GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE (de gauche à droite)

Carole Grant, inf. aux., présidente du conseil et membre d'office

Guillaume Girard, inf. aux., administrateur

Diane Blanchard, inf. aux., administratrice

Patricia Couture, directrice des Services juridiques, membre d'office et secrétaire du comité

Lise Therrien, inf. aux., administratrice et présidente du comité

Lucie Bourguignon-Laurent, administratrice nommée

Daniel Benard, directeur général, membre d'office

MANDAT

Le comité gouvernance et éthique s'intéresse principalement aux règles et aux pratiques de la gouvernance, aux questions relatives à l'éthique et à la déontologie, à la composition des comités du Conseil d'administration ainsi qu'à l'évaluation de la performance des instances et des membres de ces instances. Le tout permettra au Conseil d'administration de l'Ordre de s'assurer et d'agir dans le respect des principes de gouvernance reconnus, et ce, dans une perspective d'efficacité, d'efficience, de transparence, de responsabilité et d'imputabilité.

MEMBRES ACTIFS (au 31 mars 2018)

Lise Therrien, inf. aux., administratrice et présidente du comité

Lucie Bourguignon-Laurent, administratrice nommée par l'Office des professions du Québec

Diane Blanchard, inf. aux., administratrice

Guillaume Girard, inf. aux., administrateur

Carole Grant, inf. aux., présidente du conseil et membre d'office

Daniel Benard, directeur général, membre d'office

M^e Patricia Couture, directrice du service des affaires juridiques, membre d'office et secrétaire du comité

ACTIVITÉS / PRINCIPALES RÉSOLUTIONS

Le comité a tenu une réunion durant l'exercice 2017-2018.

Le comité a :

- Confirmé le processus pour la révision des mandats du Conseil d'administration et des comités du conseil.
- Recommandé au Conseil d'administration d'approuver le *Code d'éthique et de déontologie des membres de Conseil d'administration et des comités de l'OIIAQ* et de le réviser une fois que le projet de l'Office sera approuvé officiellement.
- Recommandé au Conseil d'administration d'approuver la politique de régie interne du Conseil d'administration et des comités de l'OIIAQ.
- Évalué l'implantation future de plusieurs outils de gouvernance.

COMITÉ AUDIT ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (COMITÉ DES FINANCES)

MANDAT

Le comité s'intéresse principalement à l'intégrité de l'information financière, à l'audit externe, aux états financiers, à la mise en place de mécanismes de contrôle interne, d'un processus de gestion des risques financiers et d'un plan d'utilisation optimale des ressources.

MEMBRES ACTIFS (au 31 mars 2018)

Carmelle Champagne-Chagnon, inf. aux., administratrice et présidente du comité

Hélène Alain, inf. aux., administratrice

Martine Plante, inf. aux., administratrice

Johanne Vincent, inf. aux., administratrice

Carole Grant, inf. aux., présidente du conseil et membre d'office

Daniel Benard, directeur général, membre d'office

Aline Patenaude, contrôleur, responsable des opérations comptables, secrétaire du comité et membre d'office

ACTIVITÉS/PRINCIPALES RÉSOLUTIONS

Le comité des finances a tenu deux réunions et le comité d'audit et de gestion des risques financiers a tenu deux réunions durant l'exercice 2017-2018. La fonction de trésorier a été abolie avec la refonte de la gouvernance de l'Ordre.

Le comité a :

- Validé les états de la situation financière et les prévisions financières préparés par la direction générale.
- Recommandé au Conseil d'administration de procéder à une divulgation volontaire et de s'inscrire à la TPS -TVQ.
- Recommandé au Conseil d'administration de taxer (TPS-TVQ) tous les revenus de l'Ordre, incluant ceux pouvant être exemptés de la TPS-TVQ (cotisation professionnelle, frais d'examen et frais d'inscription aux activités de développement professionnel).
- Procédé à un appel d'offres de services dans la prochaine année financière tant pour le fournisseur bancaire que pour les fournisseurs de placements.
- Élaboré et approuvé une politique de placements ainsi qu'une ligne directrice de gestion de trésorerie.
- Procédé à un appel d'offres de services pour l'auditeur externe en vue de l'exercice 2018-2019.
- Recommandé plusieurs politiques au Conseil d'administration.
- Validé le projet de budget 2018-2019 préparé par la direction générale et recommandé le budget 2018-2019 pour approbation au Conseil d'administration.
- Recommandé au Conseil d'administration l'auditeur externe pour l'exercice 2018-2019.



COMITÉ AUDIT ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (de gauche à droite)

Carole Grant, inf. aux., présidente du conseil et membre d'office

Martine Plante, inf. aux., administratrice

Hélène Alain, inf. aux., administratrice

Carmelle Champagne-Chagnon, inf. aux., administratrice et présidente du comité

Johanne Vincent, inf. aux., administratrice

Aline Patenaude, contrôleur, responsable des opérations comptables, secrétaire du comité et membre d'office

Daniel Benard, directeur général, membre d'office

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

MANDAT

Le comité des ressources humaines s'intéresse principalement à la recommandation au Conseil d'administration de politiques des ressources humaines touchant l'évaluation de rendement des hauts dirigeants, leur dotation, leur rémunération ainsi que les relations de travail.

MEMBRES ACTIFS (au 31 mars 2018)

Jeanne Duhaime, trad. a, administratrice nommée et présidente du comité

Martin Beaulieu, inf. aux., administrateur

Manon Boisvert, inf. aux., administratrice

Luc St-Laurent, inf. aux., administrateur

Carole Grant, inf. aux., présidente du conseil et membre d'office

Daniel Benard, FCPA, FCA, directeur général, membre d'office et secrétaire du comité

ACTIVITÉS / PRINCIPALES RÉSOLUTIONS

Le comité a tenu trois réunions durant l'exercice 2017-2018.

Le comité a :

- Procédé à l'évaluation de fin de probation du directeur général et a recommandé au Conseil d'administration sa confirmation au poste.
 - Établi les objectifs de rendement du directeur général d'ici le 31 mars 2018.
 - Proposé au Conseil d'administration d'approuver le renouvellement de la convention collective.
 - Proposé au Conseil d'administration d'approuver les ajustements minimaux à apporter pour les non-syndiqués.
 - Confirmé au Conseil d'administration que la responsabilité du recrutement des dirigeants/directeurs à l'Ordre revient au directeur général, en autonomie, comme le prévoient les pratiques de gouvernance généralement reconnues. La présidente sera impliquée dans le processus de recrutement pour les postes de directeur nécessitant le titre d'infirmière ou d'infirmier auxiliaire.
- Recommandé au Conseil d'administration des politiques de jetons de présence ainsi que pour le déplacement et les séjours des administrateurs et des membres de comité du Conseil d'administration
 - Recommandé au Conseil d'administration plusieurs politiques en ressources humaines incluant la rémunération et les autres conditions de travail des employés non-syndiqués.
 - Recommandé au Conseil d'administration la nomination du directeur général, Daniel Benard, pour assumer les responsabilités du poste de secrétaire de l'Ordre à compter du 1^{er} avril 2018 et les nominations de Marilou Couture, directrice intérimaire du Service de la formation professionnelle et des permis, et de Patricia Couture, directrice du Service des affaires juridiques, au poste de secrétaire adjointe de l'Ordre.

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES (de gauche à droite)

Carole Grant, inf. aux., présidente du conseil et membre d'office

Manon Boisvert, inf. aux., administratrice

Martin Beaulieu, inf. aux., administrateur

Jeanne Duhaime, administratrice nommée et présidente du comité

Luc St-Laurent, inf. aux., administrateur

Daniel Benard, directeur général, secrétaire du comité et membre d'office



BUREAU DU SYNDIC

MANDAT

Le Bureau du syndic a pour mandat de remplir les devoirs et obligations prévus par le *Code des professions*. Il est composé du syndic et de la syndique adjointe qui sont nommés par le Conseil d'administration parmi les membres de l'Ordre. Sur demande ou de leur propre initiative, ils font enquête sur les infractions au *Code des professions*, aux lois particulières, au *Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires* et aux autres règlements applicables à la profession. Lorsqu'ils le jugent approprié, ils déposent une plainte devant le conseil de discipline.

N° DE PARAGRAPHE	DÉCISIONS DU BUREAU DU SYNDIC (ART. 15, PAR. 2 À 6)	NOMBRE
2	Dossiers ouverts en cours d'exercice	102
2	Membres visés par les dossiers ouverts en cours d'exercice	96
3	Décisions de porter plainte	15
4	Décisions de ne pas porter plainte	68
5	Dossiers réglés par la conciliation du syndic	4
6	Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	54

Aucune activité relative à la conciliation et à l'arbitrage des comptes n'a été tenue cette année.

N° DE PARAGRAPHE	EXERCICE ILLÉGAL ET USURPATION DE TITRE (ART. 19)	NOMBRE
1	Enquêtes complétées	10
	• portant sur l'exercice illégal seulement	-
	• portant sur l'usurpation de titre réservé seulement	-
	• portant sur les deux à la fois	10
2	Poursuites pénales intentées	-
3	Jugements rendus	-

AUTRES STATISTIQUES	NOMBRE
Enquêtes concernant l'état de santé d'un membre	-
Dossiers de conciliation et arbitrage d'honoraires professionnels	-
Demandes d'enquête transmises au comité d'inspection professionnelle	1

CONSEIL DE DISCIPLINE

MEMBRES ACTIFS (au 31 mars 2018)

M^e Jean-Guy Legaré, avocat,
président

M^e Guy Giguère, avocat,
président

M^e Pierre R. Sicotte, avocat,
président

M^e Myriam Giroux-Del Zotto,
avocate, présidente

M^e Lydia Milazzo, avocate,
présidente

M^e Isabelle Dubuc, avocate,
présidente

M^e Lyne Lavergne, avocate,
présidente

Yvan Lachance, inf. aux.

Marie-Isabelle Marchand,
inf. aux.

Serge St-Germain, inf. aux.

Nicole Poulin, inf. aux.

Micheline Trudeau, inf. aux.

France Martel, inf. aux.

Manon Joseph, greffière

M^e France Joseph, avocate,
secrétaire

1 NATURE DES CHEFS ENTENDUS

N° DE L'ARTICLE	NATURE DES CHEFS ENTENDUS LORS DES 12 AUDITIONS COMPLÉTÉES (ART. 18, PAR. 3)	OCCURRENCE DES CHEFS
CODE DE DÉONTOLOGIE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES DU QUÉBEC		
8	Défaut d'avoir une conduite irréprochable envers toute personne	1
13	Défaut de prodiguer les soins et les traitements avec diligence	3
16	Appropriation de médicaments ou d'autres biens et substances	5
51	Défaut de respecter les règles d'accessibilité et de rectification des dossiers	1
68	Défaut de collaborer et répondre à toute demande ou correspondance d'un syndic	1
CODE DES PROFESSIONS		
45.2	Avoir fait une fausse déclaration lors de l'inscription	1
59.2	Avoir posé un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession	2
149.1	Déclaration de culpabilité à infraction criminelle, disciplinaire ou pénale	4
TOTAL : 12 auditions complétées		18

Notez que toutes les plaintes ont été portées par le syndic ou la syndique adjointe.

2 DÉCISIONS

DÉCISIONS DU CONSEIL DE DISCIPLINE (ART. 18, PAR. 4)		NOMBRE DE CHEFS	NATURE DE LA SANCTION
A	Autorisant le retrait de la plainte	-	s.o.
B	Rejetant la plainte	-	s.o.
C	Acquittant l'intimé	-	s.o.
D	Déclarant l'intimé coupable	-	s.o.
E	Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	-	s.o.
F	Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	2	Radiations concurrentes 5 mois/1 ^{er} chef 3 mois/2 ^e chef
		4	Radiations concurrentes 4 mois/1 ^{er} chef 4 mois/2 ^e chef 6 mois/3 ^e chef 6 mois/4 ^e chef
		2	Radiations concurrentes 9 mois/1 ^{er} chef 9 mois/2 ^e chef
		12	Radiations concurrentes 2 mois/chefs 1-2-3-4-6-7-9-11 1 mois/chefs 5-8-10-12
		2	Radiations concurrentes 15 mois/1 ^{er} chef 15 mois/2 ^e chef
		1	1 mois
		1	12 mois
		1	3 mois
		1	3 mois
		2	Radiations concurrentes 4 mois/1 ^{er} chef 2 mois/2 ^e chef
2	Radiations concurrentes 4 mois/1 ^{er} chef 4 mois/2 ^e chef		
1	2 mois		
G	Imposant une sanction	2	Radiations concurrentes 3 mois/2 chefs
TOTAL : 13 décisions pour 33 chefs			

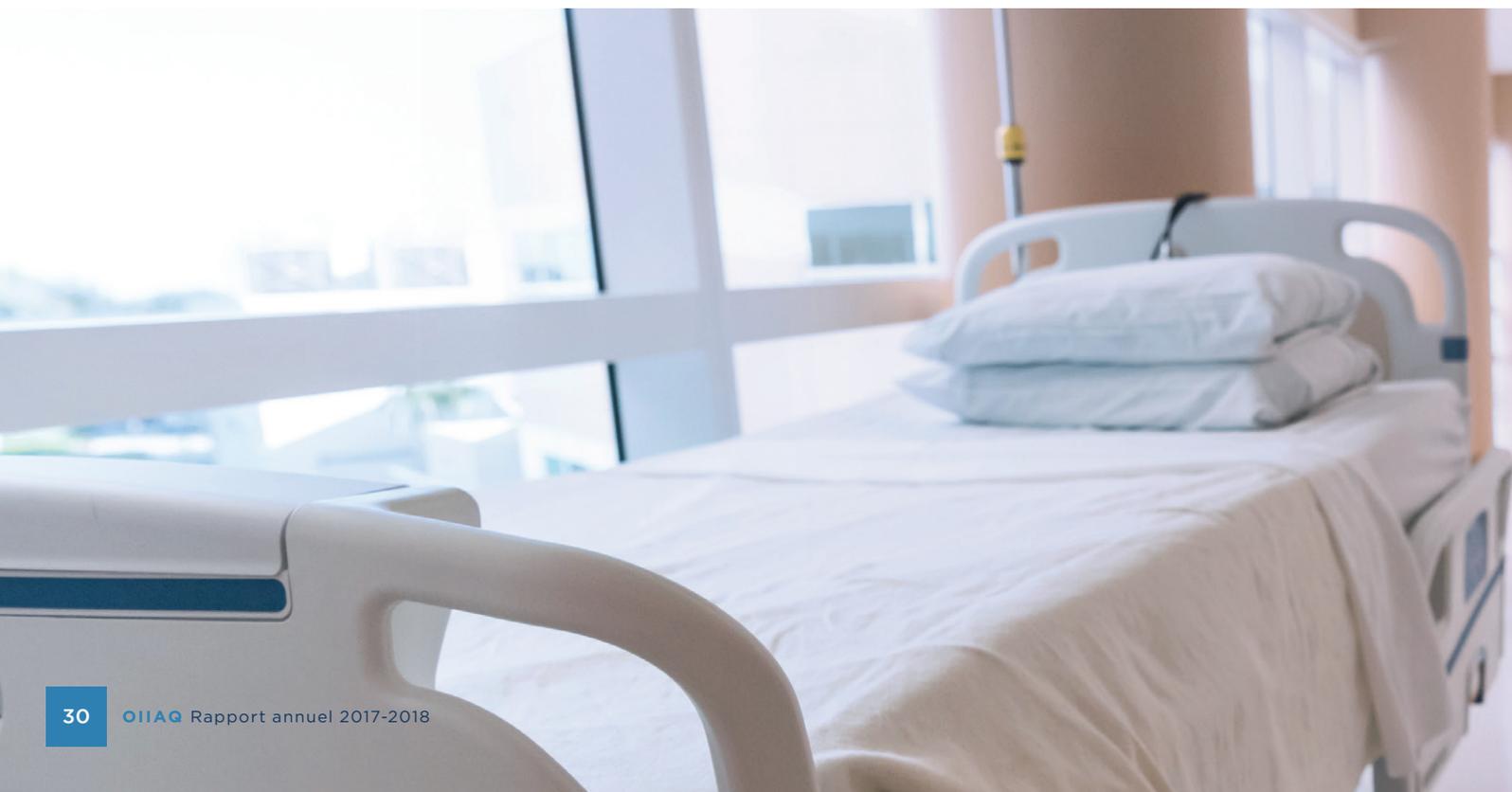
s. o. = sans objet

3 RECOMMANDATIONS

(A. 18, PAR. 5) RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DE DISCIPLINE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION	NOMBRE DE RECOMMANDATIONS	DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIVES À CES RECOMMANDATIONS
Recommandation, selon l'art. 160 du <i>Code des professions</i> , d'imposer un cours de perfectionnement assorti d'une limitation jusqu'à sa réussite	1	1
TOTAL	1	1

Statistiques diverses (a. 18, paragraphes 2, 6, 7, et 8)

Nombre d'audiences du conseil de discipline (par. 2)	12
Nombre de décisions du conseil rendues dans les 90 jours (par. 6)	6
Nombre d'appels portés au Tribunal des professions (par. 7)	-
Nombre d'appels complétés par le Tribunal des professions (par. 8)	-



COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

MANDAT

Conformément à l'article 123.3 du *Code des professions*, le comité de révision des plaintes a pour mandat de donner, à toute personne qui le requiert et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relatif à la décision du syndic de ne pas porter plainte contre un membre de l'Ordre devant le conseil de discipline.

MEMBRES ACTIFS (au 31 mars 2018)

Denise Dubois, administratrice nommée par l'Office des professions du Québec, présidente du comité

Serge Marquis, inf. aux.

Alain Sansfaçon, inf. aux.

Julie Thouin, inf. aux.

M^e France Joseph, avocate et secrétaire

ACTIVITÉS

Le comité a tenu six réunions au cours de l'année.

Deux demandes ont été reçues et six dossiers ont été entendus par le comité au cours de l'exercice 2017-2018. Le comité a confirmé la décision du syndic de ne pas porter plainte.



COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

MANDAT

Le comité a pour mandat de surveiller l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre en se basant notamment sur les *Indicateurs de la compétence de l'infirmière et infirmier auxiliaire*.

Pour réaliser son mandat de surveillance générale de l'exercice de la profession, le comité détermine un programme de visites des établissements de santé préalablement approuvé par le Conseil d'administration. Lorsque requis, il procède à une inspection sur la compétence professionnelle d'un membre, conformément au *Code des professions* et au *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec*.

MEMBRES ACTIFS (au 31 mars 2018)

Nancy Deslauriers, inf. aux.,
présidente du comité

Josée Provost, inf. aux.,
vice-présidente

Vicky Boillard, inf. aux., membre

Christian Gélinas, inf. aux.,
membre

Jessika Drolet-Morissette, inf.
aux., membre

Stéphanie Fortier, inf. aux.,
inspectrice

Stéphanie Plourde, inf. aux.,
inspectrice

Simon Babin, inf. aux., inspecteur

Marie-Josée Regnier, inf. aux.,
inspectrice

Émilie Grégoire, inf. aux.,
inspectrice

Julie St-Germain, inf. aux.,
directrice du Service de
l'inspection professionnelle,
secrétaire du comité
et inspectrice

A ÉGALEMENT ASSISTÉ AUX RÉUNIONS DU COMITÉ :

Sarah Levade, adjointe à la
direction, Service de l'inspection
professionnelle

ACTIVITÉS

Le comité a tenu cinq réunions, au cours desquelles il a assuré le suivi des dossiers de visites de surveillance générale et d'inspections portant sur la compétence professionnelle des membres.

PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION

Le comité a effectué toutes les visites prévues à son *Programme de visites de surveillance générale 2017-2018*, excepté deux visites qui ont dû être annulées à la suite de l'abolition des postes d'infirmières auxiliaires dans l'établissement.

Les visites de surveillance générale effectuées dans les établissements privés et publics ont permis de joindre 835 infirmières auxiliaires réparties dans 33 établissements du Québec.

RÉGIONS ADMINISTRATIVES	ÉTABLISSEMENTS	NOMBRE DE MEMBRES
BAS-SAINT-LAURENT ET GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE	CISSS des Îles : <ul style="list-style-type: none"> • CLSC de Cap-aux-Meules • Hôpital de l'Archipel • CHSLD Eudore-LaBrie 	41
	Résidence des Bâtitseurs-Matane	5
	Le Havre de l'Estuaire	7
	La Villa des Basques	1
SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN ET CÔTE-NORD	CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean <ul style="list-style-type: none"> • Hôpital de Chicoutimi • Centre d'hébergement Sainte-Marie • Centre d'hébergement Georges-Hébert • Centre d'hébergement Des Chênes • Centre d'hébergement des Pensées 	152
	Maison Vilar	5
CAPITALE-NATIONALE	Résidence Saint-Philippe 2007 Inc.	6
	Résidence des Chutes	6
	CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec : <ul style="list-style-type: none"> • Centre multiservices centre d'accueil de Saint-Narcisse • Centre multiservices foyer de la Pérade • Centre multiservices foyer de Sainte-Thècle • Centre multiservices foyer MGR Paquin • Centre multiservices en santé et services sociaux Christ-Roi 	88
MAURICIE	Résidence Myosotis	3
	Le Havre du Faubourg	4
	Foyer Sts-Anges de Ham-Nord Inc.	4
	CIUSSS de l'Estrie-Centre Hospitalier Universitaire de Sherbrooke : <ul style="list-style-type: none"> • CLSC-Centre d'hébergement de Valcourt • CLSC-Centre d'hébergement de Windsor • CHSLD de Richmond 	25
MONTRÉAL ET LAVAL	Résidence Bromont Inc.	9
	CHSLD Angelica	69
	Résidence LaSalle	3
	Résidence des Boulevards, Campus Rachel	8
	Résidence Sainte-Claire	4
	Résidence Anjou	8
	Les Marronniers	10
	Résidence L'Image d'Outremont	16
OUTAOUAIS	Château Symmes	14
	Village Riviera	8
LANAUDIÈRE	Résidence Ste-Anne	2
	CHSLD Émile-McDuff	21
LAURENTIDES	CISSS des Laurentides : <ul style="list-style-type: none"> • Centre d'hébergement Drapeau-Deschambault • Centre d'hébergement Hubert-Maisonneuve • Centre d'hébergement de Labelle • Centre d'hébergement de Mont-Tremblant 	131
	Résidence Rhéaume Inc.	1
	Manoir l'Émeraude	2
	CISSS de la Montérégie-Est : <ul style="list-style-type: none"> • Centre d'hébergement Andrée-Perrault • Centre d'hébergement de la MRC d'Acton • Centre d'hébergement de l'Hôtel-Dieu-de-Saint-Hyacinthe • Centre d'hébergement de Montarville • Centre d'hébergement Marguerite-Adam 	141
MONTÉRÉGIE	Résidence Saint-Jean-sur-Richelieu	7
	Résidence Le Bellagio	16
	Chartwell Oasis Saint-Jean	11
	Le Manoir Harwood	7

NOMBRE DE RAPPORTS DE VÉRIFICATION DU COMITÉ

Le comité a préparé 36 rapports d'inspection à la suite de visites de surveillance générale. Puisqu'aucun formulaire ni questionnaire n'a été transmis, aucun rapport n'a été produit à cet égard.

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Les recommandations formulées au cours de cet exercice ont porté essentiellement sur les aspects suivants :

- le respect des *Indicateurs de la compétence*;
- le respect des méthodes de soins ainsi que des mesures de prévention et de contrôle des infections;

- le respect des principes de rédaction des notes d'évolution;
- le respect du *Code de déontologie*;
- le respect du *Code des professions*.

Au cours de l'année qui suit le dépôt du rapport des visites de surveillance générale, le comité assure le suivi, en collaboration avec la direction des soins infirmiers et le comité des infirmières et infirmiers auxiliaires de l'établissement, qui ont la responsabilité de proposer les correctifs requis en produisant un plan d'amélioration de la qualité.

INSPECTIONS PORTANT SUR LA COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE D'UN MEMBRE

Le comité a assuré le suivi de quatre dossiers de l'exercice précédent et a analysé cinq demandes d'inspection portant sur la compétence professionnelle d'un membre :

Nombre de membres dont la demande est en cours de traitement	-
Nombre de membres ayant fait l'objet d'une inspection portant sur sa compétence	4
Nombre de rapports d'inspection produits par le comité	4
Nombre de dossiers dont le processus d'inspection portant sur la compétence a été suspendu	3
Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au Bureau du syndic, en application du 5 ^e alinéa de l'article 112 du <i>Code des professions</i>	6

PORTRAIT ET RELEVÉ DES RECOMMANDATIONS PRÉSENTÉES AU COMITÉ EXÉCUTIF

RECOMMANDATIONS	SANS LIMITATION OU SUSPENSION DU DROIT D'EXERCER DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES	AVEC LIMITATION DU DROIT D'EXERCER DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES	AVEC SUSPENSION DU DROIT D'EXERCER DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES
Obligation de suivre et réussir un stage	-	-	-
Obligation de suivre et réussir un cours de perfectionnement	-	-	-
Obligation de suivre et réussir un stage et un cours de perfectionnement	-	-	5

DÉCISIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF

Nombre de décisions approuvant les recommandations du comité d'inspection professionnelle	5
Nombre de décisions rejetant les recommandations du comité d'inspection professionnelle	-

Le comité exécutif a pris acte de la décision de deux membres demandant à l'Ordre de ne plus être inscrit au Tableau et de renoncer définitivement, à l'avenir, à s'y inscrire.

COMITÉ DE LA FORMATION

MANDAT

Le comité a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement secondaire et du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, les questions relatives à la qualité de la formation des infirmières auxiliaires.

Il a pour fonction de :

- Revoir chaque année, à la lumière de l'évolution des connaissances et de la pratique, notamment à l'égard de la protection du public, la situation relative à la qualité de la formation et, le cas échéant, faire état de ses constatations au Conseil d'administration;
- Donner son avis au Conseil d'administration, en regard de la qualité de la formation, sur les projets comportant la révision ou l'élaboration des objectifs ou des normes d'équivalence de diplôme ou de la formation et sur les moyens pouvant la favoriser, notamment en proposant des solutions aux problèmes constatés.

MEMBRES ACTIFS (au 31 mars 2018)

Claire Thouin, inf. aux.,
présidente du comité

Michelle Lemieux, chargée de
projets, secteur de formation
Santé, direction de la formation
professionnelle MEESQ

Paula Pedroso, directrice de
la formation continue, Lester
B. Pearson School Board et
représentante de l'Association
des commissions scolaires
anglophones du Québec
(PROCEDE)

Luce Quevillon, directrice
adjointe, CFP Mont-Laurier et
représentante de la Fédération
des commissions scolaires
francophones du Québec

Diane Lavers, inf. aux., directrice
du Service de la formation
professionnelle et des permis et
secrétaire adjointe de l'Ordre,
secrétaire du comité et membre
d'office

Marilou Couture, inf. aux.,
directrice intérimaire du Service
de la formation professionnelle et
des permis et secrétaire adjointe
intérimaire de l'Ordre, secrétaire
intérimaire du comité et membre
d'office

ONT ÉGALEMENT ASSISTÉ AUX RÉUNIONS DU COMITÉ :

Nathalie Beaulieu, secrétaire de
direction, Service de la formation
professionnelle et des permis

Véronique Boivin, inf. aux.,
coordonnatrice à la formation,
Programme de développement
professionnel

Christine Koblé, coordonnatrice
à la formation par intérim,
Programme de développement
professionnel

ACTIVITÉS

Le comité a tenu quatre réunions au cours de l'année. Aucun avis n'a été émis au Conseil d'administration. Le comité a examiné les sujets suivants ou donné des avis portant sur :

- Le portrait des écoles publiques et privées 2015-2016 et 2016-2017;
- Les exigences prévues par la *Charte de la langue française* ainsi que les dispositions concernant l'examen de français de l'Office québécois de la langue française (OQLF);
- L'accès aux milieux de stage;
- Les conditions d'admission à l'Ordre et au programme de formation Santé, assistance et soins infirmiers (SASI);
- La formation d'appoint visant l'obtention du droit de pratique à titre d'infirmière ou infirmier auxiliaire;
- L'implantation du nouveau processus de reconnaissance d'équivalence de diplômes ou de formation;
- Les pratiques formatives et évaluatives des équipes enseignantes au programme SASI;
- La relation entre les compétences du programme SASI et celles évaluées à l'examen professionnel.

COMITÉ D'ÉTUDE DES ÉQUIVALENCES

MANDAT

Le comité a pour mandat de procéder à l'examen des demandes d'équivalence de diplôme et de la formation, en plus de formuler des recommandations au comité exécutif.

MEMBRES ACTIFS (au 31 mars 2018)

Rose-Marie Goddard, inf. aux.,
présidente

Nancy Proulx, inf. aux.

Diane Lavers, inf. aux., directrice
du Service de la formation
professionnelle et des permis
et secrétaire adjointe de l'Ordre,
secrétaire du comité et membre
d'office

Marilou Couture, inf. aux.,
directrice intérimaire du Service
de la formation professionnelle et
des permis et secrétaire adjointe
intérimaire de l'Ordre, secrétaire
intérimaire du comité et membre
d'office

ONT AUSSI ASSISTÉ AUX RÉUNIONS DU COMITÉ :

Nathalie Beaulieu, adjointe à la
direction, Service de la formation
professionnelle et des permis

Laura Kristof, agente, Service
de la formation professionnelle
et des permis

Isabelle Grenier, agente,
Service de la formation
professionnelle et des permis

ACTIVITÉS

Le comité d'étude a tenu quatre réunions au cours de l'année et a analysé 344 dossiers¹ de demande de reconnaissance d'équivalence de diplôme ou de la formation.

1 DEMANDES DE RECONNAISSANCE D'ÉQUIVALENCE DE DIPLÔME

DEMANDES	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES (QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE L'ANNÉE)
Canada	11	11	-	-
Hors Canada	-	-	-	-

Nombre de candidates concernées par les demandes de reconnaissance d'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec : 11.

¹ Ces dossiers n'ont pas nécessairement fait l'objet d'une recommandation au comité exécutif au cours de l'année.

2 DEMANDES DE RECONNAISSANCE D'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION

DEMANDES	REÇUES	ACCEPTÉES EN TOTALITÉ	ACCEPTÉES EN PARTIE	REFUSÉES	REÇUES (QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE L'ANNÉE)
Canada	30	25	-	5	-
Hors Canada	314	136	151	27	-

Au total, 312 demandes d'équivalence de formation acquise hors du Québec ont été acceptées et 161 demandes hors du Canada, mais aucune ne comportait une précision de formation à acquérir.

Nombre de demandes de reconnaissance reçues et n'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de l'année : aucune.

3 DEMANDES DE RECONNAISSANCE D'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE HORS DU QUÉBEC, ACCEPTÉES EN PARTIE PAR L'ORDRE ET COMPORTANT UNE PRÉCISION DE LA FORMATION À ACQUÉRIR

NATURE	CANADA	HORS CANADA
Cours	-	-
Stage	-	-
Examen	25	136
Cours et stage	-	-
Stage et examen	-	-
Cours et examen	-	-
Cours, stage et examen	-	151
Autres	-	-

4 DEMANDES DE RECONNAISSANCE D'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE HORS DU QUÉBEC, ACCEPTÉES PAR L'ORDRE ET COMPORTANT UNE PRÉCISION DE LA FORMATION À ACQUÉRIR

NATURE	CANADA	HORS CANADA
Cours	-	-
Stage	-	-
Examen	-	-
Cours et stage	-	-
Stage et examen	-	-
Cours et examen	-	-
Cours, stage et examen	-	-
Autres	-	-

5 RECOMMANDATIONS FAITES AU COMITÉ EXÉCUTIF PAR LE COMITÉ D'ÉTUDE DES ÉQUIVALENCES

Nombre de recommandations formulées en cours d'année : 344.

5.1 DEMANDES D'ÉQUIVALENCE DE DIPLÔME

DEMANDES	ACCEPTÉES	REFUSÉES
Canada	11	-
Hors du Québec	2	2

5.2 DEMANDES D'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION

DEMANDES	ACCEPTÉES EN TOTALITÉ	ACCEPTÉES EN PARTIE	REFUSÉES
Canada	-	27	5
Hors du Québec	-	317	27

5.3 DEMANDES EN VERTU DE L'ACCORD SUR LE COMMERCE INTÉRIEUR

Nombre de demandes acceptées : 11

Nombre de demandes refusées : aucune

Aucun permis ou certificat de spécialiste n'a été délivré.

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

MANDAT

Les infirmières auxiliaires sont tenues de consacrer dix heures à des activités de développement professionnel directement liées à leur pratique professionnelle, comme l'indique le *Règlement sur la formation continue obligatoire des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec* ci-après désigné «Règlement». Ces heures doivent être réalisées par période de référence donnée, d'une durée de deux ans.

Dans le cadre de l'application du Règlement, le Service doit :

- Effectuer des analyses des besoins de développement professionnel;
- Préparer des devis de compétences;
- Créer des programmes de développement professionnel;
- Déterminer des stratégies d'apprentissage et modes de formation appropriés aux objectifs et à la clientèle visée;
- Assurer le bon déroulement des travaux de développement des formations;
- Assurer la qualité des produits offerts par l'Ordre;
- Préparer le calendrier annuel des activités de développement professionnel;
- Accréditer les devis de compétences des activités en partenariat;
- Assurer le suivi des ententes avec les commissions scolaires relatives au programme de développement professionnel;
- Assurer le suivi des demandes de formation par correspondance portant sur la pharmacologie et le diabète;
- Collaborer avec le Service du développement de la pratique professionnelle au suivi de la formation portant sur la contribution de l'infirmière auxiliaire à la thérapie intraveineuse;
- Assurer le suivi des demandes de formation portant sur les soins d'entretien d'une trachéostomie reliée à un ventilateur.

NOMBRE D'INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE

Le service a offert aux infirmières auxiliaires plusieurs cours dans le cadre de son programme de développement professionnel. Les tableaux suivants présentent les données à ce sujet.

Il est à noter qu'aucune de ces formations n'est obligatoire et qu'elles sont offertes exclusivement aux membres.

FORMATIONS DÉVELOPPÉES ET OFFERTES PAR L'OIIAQ LORS D'ÉVÉNEMENTS

ACTIVITÉS OFFERTES	DURÉE	INSCRIPTIONS 2017-2018
Le rôle de l'infirmière auxiliaire et le suivi clinique (conférences régionales)	2 h	1 372
<ul style="list-style-type: none"> • L'art de s'affirmer sainement (Journée de la formation) • Les nouvelles approches thérapeutiques pour le diabète (Journée de la formation) 	5 h	910
TOTAL		2 282

CAPSULES D'AUTOFORMATION DÉVELOPPÉES ET OFFERTES PAR L'OIIAQ

ACTIVITÉS OFFERTES	DURÉE	INSCRIPTIONS 2017-2018
ÉTHIQUE ET LÉGAL		
Capsule EL01 : Éthique et déontologie de l'infirmière auxiliaire	2 h	32
SOINS DE PLAIES		
Capsule SP01 : Produits et pansements : facile de s'y retrouver?	2 h	341
Capsule SP02 : Paramètres d'une plaie	2 h	149
Capsule SP03 : Déchirures cutanées	2 h	87
Capsule SP04 : Lésions de pression	2 h	120
Capsule SP05 : Ulcères des membres inférieurs	2 h	66
Capsule SP06 : Ulcère du pied diabétique	2 h	61
Capsule SP07 : Plaies oncologiques	2 h	50
Capsule SP08 : Brûlures	2 h	111
Capsule SP09 : Plaies traumatiques	2 h	55
LES NOTES D'ÉVOLUTION		
Capsule NE01 : Pourquoi écrire, quand écrire et comment écrire	2 h	232
Capsule NE02 : Description de la douleur dans les notes d'évolution	2 h	129
Capsule NE03 : Description d'une lésion de pression	2 h	50
Capsule NE04 : Description des attitudes, des comportements et de la condition mentale du client présentant un déficit cognitif	2 h	80
Capsule NE05 : Notes d'évolution dans des situations cliniques courantes	2 h	57
DIABÈTE		
Capsule D01 : Vision d'ensemble	2 h	117
Capsule D02 : Les différents types	2 h	90
Capsule D03 : Les complications	2 h	64
Capsule D04 : La glycémie capillaire	2 h	73
Capsule D05 : L'hypoglycémie (urgence glycémique)	2 h	81
Capsule D06 : L'hyperglycémie (urgence glycémique)	2 h	52
Capsule D07 : La médication antidiabétique	2 h	36
Capsule D08 : L'insulinothérapie	2 h	26
Capsule D09 : Le soin des pieds et l'aspect psychologique	2 h	37
Capsule D10 : La thérapie nutritionnelle	2 h	45
Capsule D11 : L'activité physique chez la personne diabétique	2 h	25
QUESTIONNAIRE REVUE SANTÉ QUÉBEC		
L'infirmière auxiliaire et le suivi clinique des aînés (deuxième partie)	1 h	167
La dépression chez les personnes âgées : Un tabou silencieux	1 h	26
TOTAL		2 459

FORMATIONS PAR CORRESPONDANCE DÉVELOPPÉES ET OFFERTES PAR L'OIIAQ

ACTIVITÉS OFFERTES	DURÉE	INSCRIPTIONS 2017-2018
Diabète	45 h	13
Pharmacologie	45 h	29
TOTAL		42

FORMATIONS DÉVELOPPÉES PAR L'OIIAQ ET OFFERTES PAR LES COMMISSIONS SCOLAIRES*

ACTIVITÉS OFFERTES	DURÉE	INSCRIPTIONS 2017-2018
La pédiatrie : les altérations les plus courantes	10 h	17
L'accident vasculaire cérébrale (AVC) et l'ischémie cérébrale transitoire (ICT)	10 h	16
Les opioïdes et la surveillance clinique des bénéficiaires	10 h	9
Soins reliés aux traitements des plaies	10 h	6
TOTAL		48

* Formations offertes par les commissions scolaires selon une entente conclue avec l'OIIAQ.

FORMATIONS EN CLASSE VIRTUELLE DÉVELOPPÉES PAR LA COMMISSION SCOLAIRE BEAUCE-ETCHEMIN (CSBE) ET OFFERTES EN COLLABORATION AVEC L'OIIAQ*

ACTIVITÉS OFFERTES	DURÉE	INSCRIPTIONS 2017-2018
La fibrillation auriculaire : le cœur dans tous ses états	5 h	7
Réalité troublante : les drogues et médicaments	5 h	3
Valeurs de référence : bilans sanguins	5 h	17
Valeurs de référence : les examens de laboratoire	5 h	11
Soins de fin de vie	10 h	21
Déficits cognitifs	10 h	17
Troubles de l'humeur	10 h	9
TOTAL		85

* Formations offertes par la CSBE selon une entente conclue avec l'OIIAQ.



FORMATIONS EN PRÉSENTIEL DÉVELOPPÉES PAR LES COMMISSIONS SCOLAIRES ET OFFERTES EN COLLABORATION AVEC L'OIIAQ*

ACTIVITÉS OFFERTES	DURÉE	INSCRIPTIONS 2017-2018
Accompagnement en situation de crise	10 h	3
Apprivoiser le changement	5 h	1
Démystifier les troubles de santé mentale	5 h	7
S'affirmer pour mieux aider - la communication un outil important	5 h	1
Soins palliatifs	10 h	3
TOTAL		15

* Formations offertes par la Commission scolaire des Premières-Seigneuries, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys et la Commission scolaire Pierre-Neveu selon une entente conclue avec l'OIIAQ.

FORMATIONS RÈGLEMENTÉES DÉVELOPPÉES PAR L'OIIAQ ET OFFERTES PAR LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ*

ACTIVITÉS OFFERTES	DURÉE	INSCRIPTIONS 2017-2018
Soins d'entretien d'une trachéostomie reliée à un ventilateur	7 h	7
Contribution de l'infirmière auxiliaire à la thérapie intraveineuse	21 h	460
TOTAL		467

* Formations offertes par les établissements de santé selon une entente conclue avec l'OIIAQ.

LA FORMATION PORTANT SUR LES SOINS D'ENTRETIEN D'UNE TRACHÉOSTOMIE RELIÉE À UN VENTILATEUR

En date du 31 mars 2018, 884 infirmières auxiliaires ont suivi la formation sur l'assistance ventilatoire, et ce, depuis l'entrée en vigueur du *Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par une infirmière ou un infirmier auxiliaire* en mai 2008.

LA FORMATION PORTANT SUR LA CONTRIBUTION DE L'INFIRMIÈRE AUXILIAIRE À LA THÉRAPIE INTRAVEINEUSE

À la suite de l'adoption par le Conseil d'administration d'un budget pour soutenir la formation sur la contribution à la thérapie intraveineuse, les travaux d'élaboration, d'organisation, de promotion et de déploiement se sont poursuivis. Les infirmières auxiliaires qui exercent dans un établissement public au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*,

incluant celles exerçant en soins de longue durée, et ce, selon certaines conditions et modalités, peuvent maintenant se prévaloir de la formation leur permettant d'exercer les activités de contribution à la thérapie intraveineuse. Le déploiement de ce programme de formation est en cours depuis avril 2016 et s'échelonne jusqu'en avril 2019, au sein du réseau de la santé.

Depuis la première année du déploiement de ce programme, 1 852 infirmières auxiliaires ont suivi cette formation et les supervisions nécessaires afin de se prévaloir d'une attestation de l'Ordre pour pouvoir exercer les activités prévues.

ÉTATS FINANCIERS

**POUR L'EXERCICE
TERMINÉ LE 31 MARS 2018**

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS	43
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	44
ÉTAT DES RÉSULTATS	45
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS	46
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	47
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS	48
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - FONDS D'ADMINISTRATION ET FONDS SPÉCIAL	52

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de
L'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'**Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 mars 2018, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilités de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'**Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec** au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2018, conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif.

PSB Boisjoly S.E.N.C.R.L. - L.L.P.¹

Société de comptables professionnels agréés Montréal, le 27 avril 2018

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A127556

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 MARS 2018

	FONDS D'ADMINISTRATION	PROGRAMME D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE		FONDS SPÉCIAL	TOTAL 31 MARS 2018	TOTAL 31 MARS 2017
		FONDS DE STABILISATION DES PRIMES	FONDS DE PRÉVENTION			
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIF À COURT TERME						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 497 178	-	-	-	4 497 178	8 375 948
Intérêts à recevoir	47 217	-	-	-	47 217	29 984
À recevoir du Fonds de stabilisation des primes (note 4)*	-	-	14 467 *	-	-	-
À recevoir du Fonds d'administration (note 4, 9)*	-	-	-	311 575 *	-	-
Frais payés d'avance	166 442	-	-	-	166 442	132 481
Ristournes à recevoir	-	14 467	-	-	14 467	53 417
	4 710 837	14 467	14 467	311 575	4 725 304	8 591 830
Dépôts (note 3)	-	500 000	1 057 694	-	1 557 694	1 600 241
Loyer payé d'avance	121 930	-	-	-	121 930	-
Placements (note 3)	6 116 555	-	-	-	6 116 555	3 166 618
Actif destiné à la vente (note 5)	247 364	-	-	-	247 364	-
Immobilisations corporelles (note 6)	117 088	-	-	-	117 088	294 151
Immobilisations incorporelles (note 6)	94 093	-	-	-	94 093	73 646
Total de l'actif	11 407 867	514 467	1 072 161	311 575	12 980 028	13 726 486
PASSIF À COURT TERME						
Fournisseurs et autres charges à payer (note 7)	940 993	-	-	-	940 993	999 159
Contribution à l'Office des professions du Québec	700 357	-	-	-	700 357	723 555
Cotisations perçues d'avance	4 909 320	-	-	-	4 909 320	5 114 400
Autres revenus perçus d'avance	53 775	-	-	-	53 775	37 440
Dû au Fonds de prévention (note 4)*	-	14 467 *	-	-	-	-
Dû au Fonds spécial (note 4)*	311 575 *	-	-	-	-	-
	6 916 020	14 467	-	-	6 604 445	6 874 554
SOLDES DE FONDS						
Investis en immobilisations	458 545	-	-	-	458 545	367 797
Affectations internes	-	500 000	1 072 161	311 575	1 883 736	1 794 715
Non grevés d'affectations	4 033 302	-	-	-	4 033 302	4 689 420
	4 491 847	500 000	1 072 161	311 575	6 375 583	6 851 932
TOTAL DU PASSIF ET DES SOLDES DE FONDS	11 407 867	514 467	1 072 161	311 575	12 980 028	13 726 486

* Ces montants n'apparaissent pas dans la colonne «Total» étant donné qu'ils s'éliminent.
Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration



Carole Grant,
Présidente du Conseil d'Administration



Carmelle Champagne Chagnon,
Présidente du comité d'audit et de gestion des risques

ÉTAT DES RÉSULTATS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

	FONDS D'ADMINISTRATION	PROGRAMME D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE		FONDS SPÉCIAL	TOTAL 31 MARS 2018	TOTAL 31 MARS 2017
		FONDS DE STABILISATION DES PRIMES	FONDS DE PRÉVENTION			
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
PRODUITS						
Cotisations et inscriptions	5 577 886	-	-	-	5 577 886	5 576 243
Réinscriptions et admissions	394 665	-	-	-	394 665	351 522
Examen professionnel	756 800	-	-	-	756 800	818 880
Congrès	47 543	-	-	-	47 543	50 050
Revenus d'intérêts	166 545	13 080	28 566	-	208 191	163 603
Perte nette non réalisée sur les placements	(113 270)	-	-	-	(113 270)	(26 287)
Formation continue	155 136	-	-	-	155 136	260 670
Publicité	7 450	-	-	-	7 450	40 000
Ristournes	-	14 467	-	-	14 467	53 417
Divers	22 736	-	-	-	22 736	23 226
	7 015 491	27 547	28 566	-	7 071 604	7 311 324
CHARGES						
Services aux membres	280 726	-	-	-	280 726	165 318
Inspection professionnelle	439 744	-	-	-	439 744	384 006
Admission hors Québec	203 787	-	-	-	203 787	161 496
Examen professionnel	987 422	-	-	-	987 422	1 081 864
Développement professionnel	357 399	-	-	177 745	535 144	501 811
Communications	890 818	-	-	-	890 818	932 065
Bureau du syndic	319 221	-	-	-	319 221	224 338
Conseil de discipline	78 282	-	-	-	78 282	124 532
Comité de révision des plaintes	1 512	-	-	-	1 512	2 503
Exercice illégal	1 110	-	-	-	1 110	5 006
Assemblée générale	54 071	-	-	-	54 071	86 892
Conseil d'administration	292 787	-	-	-	292 787	239 085
Comité exécutif	28 574	-	-	-	28 574	27 387
Comités du conseil d'administration	112 823	-	-	-	112 823	18 142
Administration	1 020 339	-	-	-	1 020 339	852 790
Services juridiques	346 326	-	-	-	346 326	300 877
Informatique	381 910	-	-	-	381 910	318 020
Secrétariat général	181 693	-	139 347	-	321 040	518 979
Gestion financière	421 144	-	-	-	421 144	327 259
Gestion de l'équipement et de l'immeuble	509 987	-	-	-	509 987	449 099
	6 909 675	-	139 347	177 745	7 226 767	6 721 469
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES AVANT TAXES DE VENTE	105 816	27 547	(110 781)	(177 745)	(155 163)	589 855
Taxes de vente (note 8)	(321 186)	-	-	-	(321 186)	-
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	(215 370)	27 547	(110 781)	(177 745)	(476 349)	589 855

Le détail des charges du Fonds d'administration et du Fonds spécial est présenté en renseignements complémentaires aux états financiers. Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

	FONDS D'ADMINISTRATION		PROGRAMME D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE		FONDS SPÉCIAL	TOTAL 31 MARS 2018	TOTAL 31 MARS 2017
	INVESTIS EN IMMOBILI- SATIONS	NON GREVÉS D'AFFECTA- TIONS	FONDS DE STABILISATION DES PRIMES	FONDS DE PRÉVENTION			
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde de fonds au début de l'exercice	367 797	4 689 420	500 000	1 155 395	139 320	6 851 932	6 262 077
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(70 088)	(145 282)	27 547	(110 781)	(177 745)	(476 349)	589 855
Affectations internes (note 9)	-	(350 000)	(27 547)	27 547	350 000	-	-
Investissement en immobilisations	160 836	(160 836)	-	-	-	-	-
SOLDE DE FONDS À LA FIN DE L'EXERCICE	458 545	4 033 302	500 000	1 072 161	311 575	6 375 583	6 851 932

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

	31 MARS 2018	31 MARS 2017
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(476 349)	589 855
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	54 262	63 807
Amortissement des immobilisations incorporelles	15 826	25 225
Variance des dépôts	42 547	28 983
Perte nette non réalisée sur les placements	113 270	26 287
	(250 444)	734 157
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	(404 283)	114 442
	(654 727)	848 599
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(4 255 207)	(627 259)
Disposition et échéance de placements	1 192 000	784 544
Acquisition d'immobilisations corporelles	(124 563)	-
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(36 273)	-
	(3 224 043)	157 285
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE AU COURS DE L'EXERCICE	(3 878 770)	1 005 884
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	8 375 948	7 370 064
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	4 497 178	8 375 948

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2018

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (ci-après nommé « L'Ordre ») est constitué et régi par le Code des professions et est un organisme sans but lucratif en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu.

La fonction première de l'Ordre consiste à protéger le public. À cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres. La structure de l'Ordre compte les services suivants, lesquels sont en conformité avec le Code des professions : secrétariat général, admission, syndic, discipline et inspection professionnelle.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de l'Ordre ont été préparés conformément à la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité – Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

FONDS D'ADMINISTRATION

Le Fonds d'administration est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration y sont présentés. Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges afférents aux immobilisations et aux ressources non affectées.

PROGRAMME D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

L'Ordre offre à ses membres un programme d'assurance responsabilité professionnelle et procède annuellement à son renouvellement. Ce programme d'assurance est rattaché à une convention de gestion du programme d'assurance (ci-après nommé « la Convention ») qui s'étend du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2022. La prime annuelle par membre est établie à 4,92 \$ incluant les taxes.

La Convention prévoit un Fonds de stabilisation des primes servant à garantir la stabilité des primes d'assurance. Le Fonds de stabilisation est généré à même les surplus d'opération d'assurances et les intérêts générés par ce fonds ainsi que les intérêts gagnés sur les sommes en dépôt auprès de l'assureur. Ce fonds est soumis aux risques d'assurance. La Convention prévoit également un Fonds de prévention, lequel est constitué des ristournes provenant

de l'assureur, des dépôts de l'Ordre et des intérêts gagnés sur les sommes en dépôt auprès de l'assureur. Ce fonds est la propriété exclusive de l'Ordre.

Fonds de stabilisation des primes

Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges affectés d'origine interne. L'Ordre s'engage à maintenir un solde minimum de 500 000 \$ dans ce fonds.

Fonds de prévention

Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges affectés d'origine interne. La prime d'assurance des membres est déduite mensuellement de ce fonds. L'Ordre s'engage à maintenir un solde supérieur à 1 000 000 \$ dans ce fonds.

FONDS SPÉCIAL

Un fonds spécial a été créé en 2016 par résolution du Conseil d'administration de l'Ordre dans le cadre du développement professionnel offert aux membres portant sur la thérapie intraveineuse. Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges affectés d'origine interne. L'Ordre ne peut utiliser les fonds y investis à d'autres fins sans le consentement préalable du Conseil d'administration.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation

L'Ordre évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur.

L'Ordre évalue ultérieurement ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif ainsi que ceux qui ont fait l'objet d'un choix irrévocable, lesquels sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées à l'état des résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent la trésorerie et équivalents de trésorerie, les intérêts à recevoir et les ristournes à recevoir. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent les fournisseurs et autres charges à payer et les contributions à l'Office des professions du Québec.

L'Ordre a fait le choix irrévocable d'évaluer à la juste valeur ses placements ainsi que ses dépôts à La Capitale Assurances générales Inc.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

31 MARS 2018

CONSTATATION DES PRODUITS

Les cotisations professionnelles et les revenus de placements sont comptabilisés en produits dans l'exercice auquel ils se rapportent. Les autres revenus sont comptabilisés lorsque les services sont rendus. Les cotisations perçues au 31 mars 2018 pour l'exercice subséquent sont présentées comme cotisations perçues d'avance à l'état de la situation financière.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de placements à court terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à compter de la date d'acquisition, ou qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et amorties à compter de leur mise en service sur leur durée de vie utile estimative, selon les méthodes, taux et périodes indiqués ci-dessous :

	MÉTHODES	TAUX ET PÉRIODES
Immobilisations corporelles		
Bâtiment	Linéaire	35 ans
Mobilier et équipement de bureau	Dégressif	50 %
Équipement informatique	Linéaire	3 ans
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail
Immobilisations incorporelles		
Logiciels	Linéaire	5 à 10 ans

ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE

Les actifs à long terme sont classés comme actifs destinés à la vente lorsqu'ils satisfont certains critères, notamment : les membres de la direction se sont engagés à poursuivre un plan pour la vente des actifs; les actifs peuvent être mis en vente immédiatement dans leur état actuel; un programme actif de recherche d'acquéreurs ainsi que d'autres démarches nécessaires à la conclusion de la vente des actifs ont été entrepris; la vente des actifs est probable et le transfert de ceux-ci devrait répondre, dans un délai d'un an, aux critères de constatation des ventes; les actifs font l'objet d'efforts de vente soutenus et sont offerts à des prix raisonnables compte tenu de leur juste valeur, et il est peu probable que le plan concernant la vente des actifs soit modifié de façon significative ou qu'il soit abandonné.

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS À LONG TERME

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède le total des flux de trésorerie non actualisés découlant de leur usage et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable des actifs à long terme sur leur juste valeur.

ESTIMATIONS DE LA DIRECTION

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige de la direction qu'elle procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants présentés au titre des produits et des charges au cours de l'exercice. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés, au besoin, au résultat net de la période au cours de laquelle ils deviennent connus. Le seul élément important qui nécessite le recours à des estimations est la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

31 MARS 2018

3. DÉPÔTS ET PLACEMENTS

FONDS DE STABILISATION DES PRIMES ET FONDS DE PRÉVENTION

Les dépôts auprès de La Capitale Assurances générales Inc. sont gérés exclusivement par elle. Les dépôts à ces deux fonds portent intérêt au taux des obligations d'épargne du Canada, pour un terme de 5 ans, majoré de 1 %. Les intérêts sont calculés et versés aux fonds mensuellement.

FONDS D'ADMINISTRATION

Les placements du fonds d'administration sont constitués d'obligations et de certificats de placements garantis dont les taux annuels varient de 1,15 % à 5,00 % et les échéances s'étendent d'avril 2018 à juin 2025.

4. SOLDES INTERFONDS

Ces soldes ne portent pas intérêt ni de modalités de remboursement.

5. ACTIF DESTINÉ À LA VENTE

Au cours de l'exercice, l'Ordre a mis en vente l'immeuble du siège social dans le but de centraliser ses opérations. Cet actif destiné à la vente, est présenté à sa valeur comptable, qui est inférieure à sa juste valeur, nette des frais de vente.

6. IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	NET 2018	NET 2017
	\$	\$	\$	\$
Terrain	-	-	-	60 700
Bâtiment	-	-	-	204 559
Mobilier et équipement de bureau	228 956	196 676	32 280	15 841
Équipement informatique	43 655	7 275	36 380	-
Améliorations locatives	48 428	-	48 428	13 051
	321 039	203 951	117 088	294 151

Le montant des améliorations locatives, au 31 mars 2018, correspond à des projets d'investissement en cours non amortis.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	NET 2018	NET 2017
	\$	\$	\$	\$
Logiciels	135 860	41 767	94 093	73 646

7. FOURNISSEURS ET AUTRES CHARGES À PAYER

Les fournisseurs et autres charges à payer incluent approximativement 149 000 \$ (73 000 \$ en 2017) payable aux gouvernements.

8. TAXES DE VENTE

Au cours de l'exercice, considérant une incertitude quant à l'application des taxes de vente sur certains des revenus réalisés par l'Ordre, le Conseil d'administration a procédé à une divulgation volontaire auprès de Revenu Québec et un montant de 321 186 \$ a été versé basé sur une estimation des taxes applicables sur ces revenus. Parallèlement,

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

31 MARS 2018

L'Ordre a procédé à une demande d'interprétation auprès de la Direction des lois sur les taxes et l'administration fiscale de Revenu Québec afin d'obtenir une décision quant à la législation fiscale applicable.

Dans l'éventualité où une décision favorable à l'Ordre serait rendue par la Direction des lois sur les taxes et l'administration fiscale, l'Ordre pourrait récupérer, en tout ou en partie, les montants déjà versés. En date du Rapport des auditeurs, aucune décision n'a été rendue par Revenu Québec à cet effet et aucun avis de cotisation n'a été émis.

9. AFFECTATIONS INTERNES

Au cours de l'exercice, un montant de 27 547 \$ (62 658 \$ en 2017) au titre des revenus de placements et des ristournes a été transféré du Fonds de stabilisation des primes au Fonds de prévention.

L'Ordre a affecté 350 000 \$ de ses surplus d'opérations de l'exercice clos le 31 mars 2016 au Fonds spécial pour la thérapie intraveineuse et, y a affecté le même montant pour l'exercice clos le 31 mars 2017. Le solde du Fonds spécial au montant de 311 575 \$ au 31 mars 2018 est prévu être utilisé à cette fin dans l'exercice suivant.

10. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Au cours de l'exercice, l'Ordre s'est engagé par contrats pour la location de plusieurs locaux dans le cadre de l'examen professionnel qui se tiendra en 2018 et 2019, ainsi que pour ses locaux administratifs et équipement de bureaux. Les paiements minimums exigibles en vertu de contrats de location-exploitation à long terme au cours des prochains exercices financiers, excluant certains frais d'exploitation, sont approximativement les suivants :

	\$
2019	561 600
2020	284 700
2021	208 600
2022	205 900
2023	205 900
2024-2028	1 158 300
	2 625 000

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Les risques principaux associés aux instruments financiers auxquels l'Ordre est exposé sont liés à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux sommes en dépôt et aux placements et n'ont pas changé de façon significative depuis l'exercice précédent.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit principal lié aux instruments financiers correspond à la juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des dépôts et des placements.

Le risque de crédit lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est minimisé du fait que les parties contractantes sont des institutions financières dont le niveau de crédit est élevé tel que déterminé par des agences de notations reconnues.

Les dépôts auprès de La Capitale Assurances générales Inc. représentent 20 % (33,6 % en 2017) du total des placements. Étant donné la forte concentration de crédit auprès de cette corporation, l'Ordre obtient régulièrement des informations utiles sur sa situation financière.

Les placements en obligations représentent 78 % du total des placements. Le risque de crédit associé à ces investissements est réduit en diversifiant les investissements par émetteur, par secteur d'activité et par échéance.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

L'Ordre est peu exposé au risque de liquidité, car les flux de trésorerie provenant de l'exploitation lui permettent de rencontrer ses obligations. L'Ordre minimise ce risque par un processus budgétaire annuel et un suivi rigoureux.

RISQUE DE MARCHÉ

L'Ordre est exposé directement au risque de taux d'intérêt relativement à sa trésorerie, à ses équivalents de trésorerie et à ses placements. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des dépôts auprès d'institutions financières portant intérêt au taux du marché.

Les placements de l'Ordre comprennent des obligations à taux fixe dont les taux et les échéances varient. Conséquemment, il est exposé à un risque de taux d'intérêt sur ces instruments financiers pouvant résulter en des effets positifs ou négatifs sur leur juste valeur

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES FONDS D'ADMINISTRATION ET FONDS SPÉCIAL

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2018

	2018	2017
	\$	\$
Fonds d'administration		
Salaires	2 951 151	2 175 654
Honoraires professionnels	644 551	624 946
Frais de séjour et frais de déplacements	554 404	621 865
Charges sociales	475 733	400 740
Honoraires de présence	310 097	408 377
Location de salles et d'équipement	254 058	353 506
Publicité et promotion	249 705	251 333
Frais financiers	195 213	167 235
Frais d'expédition	149 003	347 179
Rédaction et traduction	139 874	46 883
Formation	105 688	29 072
Équipements et fournitures de bureau	94 946	68 732
Loyer	93 783	65 921
Entretien et réparations	92 562	74 175
Imprimerie et photocopies	83 593	261 138
Télécommunications	69 047	41 260
Taxes municipales	61 773	51 918
Cotisation - Conseil interprofessionnel du Québec	59 319	63 320
Amortissement des immobilisations corporelles	54 262	63 807
Électricité et chauffage	42 821	35 240
Graphisme et photographies	37 142	16 939
Frais juridiques	35 350	36 235
Frais d'audit	32 900	30 000
Honoraires des interprètes et conférenciers	26 409	14 906
Rapport annuel	22 734	17 568
Documentation	22 304	18 189
Amortissement des immobilisations incorporelles	15 826	25 225
Autres charges	13 548	30 081
Assurances	11 486	11 543
Entretien d'équipement	10 393	16 977
	6 909 675	6 369 964
Fonds spécial		
Honoraires professionnels	177 745	210 680
	7 087 420	6 580 644



CRÉDITS

Ce rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec couvre l'exercice financier du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018 et est rédigé conformément au *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel*, R.R.Q., c. C-26, r.5.1.

Ce rapport est publié par l'OIIAQ :

Dépôt légal - 978-2-922924-30-5



ASSUMER
SON RÔLE

AFFIRMER
SA PLACE!



Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec

Au 31 mars 2018

531, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H2L 1K2

Depuis le 22 mai 2018

3400, boul. De Maisonneuve Ouest, bureau 1115 Montréal (Québec) H3Z 3B8

oiaq.org